



RAPPORT SEMESTRIEL

**Période du 1^{er} avril
au 30 septembre 2025**

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE..... | 3 |
| ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORME IFRS AU 30 SEPTEMBRE 2025..... | 19 |
| ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL | 63 |
| RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 65 |

#1

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

« Notre mission est de contribuer à l'amélioration et à la protection de la santé des populations du monde entier. Le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de nos collaborateurs est le socle de notre modèle d'entreprise. La pérennité de Medincell est une condition essentielle à l'atteinte de nos objectifs ».

Raison d'être de Medincell, votée par l'Assemblée Générale du 5 septembre 2019 et inscrite dans les statuts.

Medincell est une société de licensing biopharmaceutique en phase clinique et commerciale qui développe des médicaments injectables à action prolongée dans de nombreux domaines thérapeutiques. Nos traitements innovants visent à garantir le respect des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des médicaments, et à réduire leur empreinte environnementale. Ils combinent des principes actifs avec notre technologie propriétaire BEPO® qui contrôle la libération d'un médicament à un niveau thérapeutique pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Le premier traitement basé sur la technologie BEPO®, destiné au traitement de la schizophrénie, a été approuvé par la FDA en avril 2023, et est maintenant distribué aux États-Unis par Teva sous le nom UZEDY® (la technologie BEPO® est licenciée à Teva sous le nom de SteadyTeq™).

Notre pipeline comprend de nombreux candidats médicaments innovants à différents stades de développement, de la formulation aux essais cliniques de phase 3. Nous collaborons avec des entreprises pharmaceutiques de premier plan et des fondations pour améliorer la santé mondiale grâce à de nouvelles options de traitement. Basée à Montpellier, Medincell emploie actuellement plus de 140 personnes représentant plus de 25 nationalités différentes.

Une plateforme technologique ouvrant une multitude d'opportunités

Les technologies BEPO® et BEPO® Star permettent de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection, sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de polymères de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Medincell, à travers cette libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficaces grâce notamment à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique.

- L'injection sous-cutanée à action prolongée, qui permet une action systémique, constitue une alternative aux méthodes classiques de prise de médicament, la plupart orales. Elle vise à augmenter l'efficience des traitements en améliorant notamment l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales sur toute la période préconisée, un défi majeur de santé à l'échelle mondiale. La plupart des produits du pipeline R&D utilisent l'injection sous-cutanée. C'est aussi le cas pour UZEDY®, premier produit commercialisé utilisant la technologie BEPO®, dont bénéficient déjà plusieurs milliers de patients américains.
- L'injection locale à action prolongée permet, quant à elle, d'administrer un principe actif directement dans la zone ciblée, par exemple en intra-articulaire, notamment dans le cadre d'interventions chirurgicales ou encore dans le cadre de douleurs localisées chroniques. L'objectif est de réduire

significativement la quantité de médicaments par rapport à celle qu'il faudrait administrer oralement ou par intraveineuse pour atteindre le même effet, tout en limitant les effets secondaires liés notamment au pic de toxicité. L'injection intra-articulaire est utilisée pour le programme mdc-CWM, dont le premier essai clinique de phase 3 a montré des résultats d'efficacité encourageants et confirmé l'innocuité de la technologie en administration intra-articulaire.

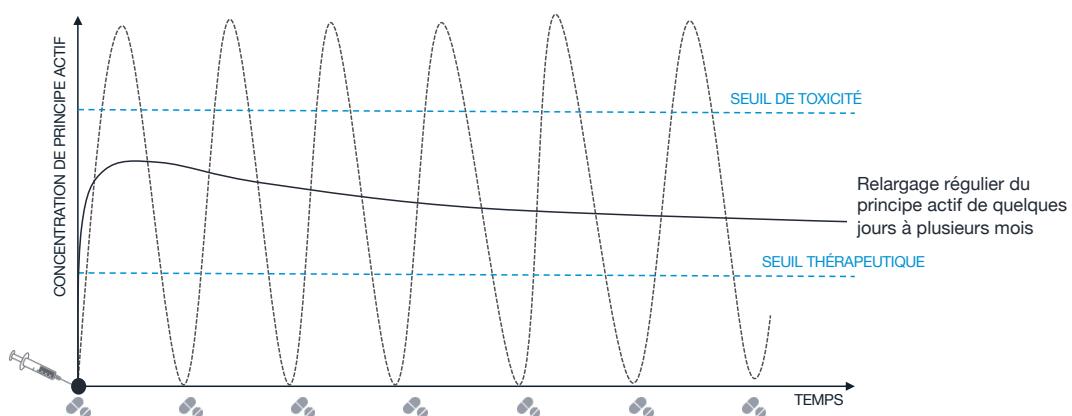
Avant d'entrer en développement, chaque programme suit un processus de sélection rigoureux qui consiste à évaluer et valider son intérêt médical, son potentiel économique, sa faisabilité technique et le parcours réglementaire préalable à une éventuelle mise sur le marché. Cette étape préalable vise à maximiser les chances de succès et à limiter le risque financier. Elle permet d'établir un TPP (Target Product Profile), c'est-à-dire un cahier des charges du produit qui entrera en développement, précisant notamment la molécule utilisée, l'indication ciblée, la durée d'action du produit, la dose qui devra être délivrée de manière régulière et processus réglementaire envisagé. Ce TPP pourra être amené à évoluer au cours des premières étapes de développement du produit.

Des processus de développement produits en trois étapes

Chaque produit suit ensuite un même parcours dans les phases précédant le développement clinique, qui sont les phases où l'attrition est potentiellement la plus élevée :

- **Formulation** : cette première étape vise à obtenir un prototype du produit respectant les spécifications ciblées, notamment la durée d'action et la dose de principe actif qui doit être diffusée de manière régulière. Chaque produit conduit à la création d'une nouvelle association de polymères, ce qui rend chaque formulation unique et exclusive.

Le contrôle du relargage du principe actif sur toute la durée souhaitée constitue un enjeu majeur afin de maintenir la concentration de principe actif dans la fenêtre thérapeutique, c'est-à-dire au-dessus du seuil thérapeutique et en-dessous du seuil de toxicité.



- **Développement préclinique** : lancé après la sélection d'une formulation candidate, le développement préclinique regroupe une série d'études et d'opérations réglementaires visant à confirmer la viabilité du produit, à tester son innocuité ainsi qu'à aider à établir les bases

scientifiques et la stratégie réglementaire nécessaire à toute demande d'autorisation d'essais cliniques. En cas de succès, le produit entre alors dans les phases de développement clinique sur l'homme.

- **Développement clinique** : une fois l'autorisation d'essais cliniques obtenue de la part des autorités de santé (FDA aux États-Unis et l'AEM - Agence Européenne des Médicaments en Europe), sur la base des études précliniques, le développement clinique sur l'homme est engagé. Il se décompose en plusieurs étapes successives (Phases 1, 2 et 3) visant à tester et à valider la tolérance au traitement et son efficacité. Toutefois, une partie importante des programmes de Medincell actuellement en développement réglementaire reposent sur des principes actifs déjà connus et commercialisés, ils peuvent bénéficier de processus réglementaires allégés qui prennent en compte le risque moindre (comme la procédure 505 (b) (2) aux États-Unis). Par exemple, UZEDY® et les programmes mdc-TJK, mdc-CWM et mdc-WWM n'ont pas nécessité d'études cliniques de phase 2.

Une expertise dans le domaine des polymères

Les polymères sont au cœur des formulations de BEPO® et de la propriété intellectuelle de Medincell. La maîtrise de leur fabrication à échelle commerciale et aux normes de qualité pharmaceutiques est essentielle. Medincell est donc partenaire d'une coentreprise, CM Biomaterials, créée en 2015 avec Corbion, l'un des principaux fabricants et fournisseurs mondiaux de biopolymères pour l'industrie pharmaceutique. Dès l'étape de formulation, les copolymères propres à chaque produit sont fabriqués dans le respect des standards GMP (Good Manufacturing Practice), c'est-à-dire à un niveau de qualité identique à celui de produits pharmaceutiques commercialisés et sont issus des mêmes lignes de production que les futurs lots de commercialisation.

Une stratégie de développement rapide du portefeuille de produits

Les technologies propriétaires BEPO® et BEPO® Star peuvent être combinées avec de nombreux principes actifs et donc être utilisées dans différentes indications. La stratégie de la Société est de maximiser son impact médical et financier en développant un portefeuille de produits choisis pour leur potentiel.

Les produits sélectionnés sont :

- Soit développés intégralement en partenariat dès le début du processus de R&D. Cette approche, qui répond notamment à une logique d'optimisation financière, s'est concrétisée avec la collaboration avec TEVA, initiée en 2013, qui a permis la mise sur le marché de UZEDY®, et l'avancée d'un second produit, mdc-TJK, dont le dépôt du dossier de demande de mise sur le marché américain est prévu avant la fin de l'année 2025. De la même manière, la Société a annoncé en avril 2024 une collaboration stratégique avec le laboratoire AbbVie pour le développement de 6 traitements utilisant sa technologie ;

- Soit développés en interne pour leurs phases amonts. Cette nouvelle approche a été amorcée fin 2018 grâce à l'introduction en bourse de Medincell qui lui a permis de se doter des moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre, dans une logique d'optimisation de la valorisation du portefeuille. Le développement interne a pour objectifs :
 - D'accélérer la constitution du portefeuille de médicaments candidats,
 - D'éliminer les risques amonts pour mieux sélectionner les produits à amener en développement clinique,
 - D'améliorer les conditions de partenariat éventuel pour les étapes ultérieures, et
 - De garder plus de contrôle sur les produits, voire éventuellement la propriété intégrale de certains.

Conformément à sa stratégie et à ses objectifs, Medincell a vu son portefeuille de produits progresser au cours de la période avec, d'une part, des avancées significatives pour plusieurs programmes qui devraient atteindre le stade pré-clinique ou clinique dans les 18 mois, et d'autre part le lancement d'études de faisabilité et d'activités de sélection de formulation pour de nouveaux produits, certains développés en partenariat.

Portefeuille de produits Medincell

A la date de publication du présent rapport, le portefeuille compte :

- UZEDY® : premier produit commercialisé issu de la technologie BEPO®, il est commercialisé par Teva sur le territoire américain à la suite de l'autorisation de mise sur le marché obtenu de la FDA le 28 avril 2023. Teva a également reçu l'autorisation de commercialiser le produit en Corée du Sud et au Canada ;
- mdc-TJK (olanzapine LAI) : second produit, également développé en collaboration avec Teva, dont l'essai clinique pivot de phase 3 s'est achevé en février 2025 avec des résultats d'efficacité et d'innocuité positifs. Le dépôt du dossier de demande de mise sur le marché américain auprès de la FDA a été réalisé par Teva en date du 9 décembre 2025.
- mdc-CWM (celecoxib intra-articulaire) : le premier essai de phase 3 a montré des résultats positifs sur un sous-groupe représentant la majorité du panel étudié. Les échanges avec la FDA depuis le début de l'année 2025 ont permis d'obtenir des orientations claires sur les prochaines étapes en vue d'une approbation réglementaire. AIC prépare activement la prochaine étude de phase 3.
- Trois autres produits sont au stade préclinique, notamment le premier programme co-développé avec Abbvie,

Le portefeuille de produits et le pipeline R&D se présentent comme suit à la date du présent rapport :

| FORMULATION | PRECLINICAL | CLINICAL PHASE 3 | NDA PREPARATION | MARKET |
|--|--|--|--|--|
| ~10 in-house and partnered programs | AbbVie (1/6) abbvie | Celecoxib Intraarticular (mdc-CWM) Postoperative pain AiC | Olanzapine LAI (mdc-TJK) Schizophrenia teva | Risperidone LAI UZEDY® Schizophrenia / BP-I teva |
| | Progestin 6-Month (mdc-WWM) Contraception Gates Foundation | | | |
| | Ivermectin 3-Month (mdc-STM) Malaria | | | |

Une dizaine de programmes, développés par Medincell seule, ou en partenariat, sont actuellement au stade de formulation, étape préalable à la sélection d'un produit candidat.

Par ailleurs, la demande d'indication supplémentaire déposée par TEVA auprès de la FDA américaine pour faire approuver l'usage d'UZEDY® pour le traitement des troubles bipolaires a été acceptée au mois d'octobre 2025 (*post-clôture*).

Synthèse des principaux événements du semestre et au-delà

> communiqués de presse disponibles sur www.medincell.com

Avril 2025 Medincell et iM4TB lancent le développement d'une version injectable à action prolongée du Macozinone, un traitement expérimental prometteur contre la tuberculose.

Augmentation du contrat de liquidité confié à Rothschild Martin Maurel

Mai 2025 Teva : présentation des résultats du 1^{er} trimestre 2025

- UZEDY poursuit sa dynamique avec des ventes nettes de 39 millions de dollars sur le trimestre, x2,6 par rapport au premier trimestre 2024
- Demande de mise sur le marché américain de l'olanzapine LAI confirmée pour le second semestre 2025

Truist Securities initie le suivi de Medincell avec une recommandation à l'achat

Juillet 2025 Teva : présentation des résultats du 2^{ème} trimestre 2025

- UZEDY accélère avec des ventes nettes de 54 millions de dollars sur le trimestre, x2,2 par rapport au premier trimestre
- Prévisions de ventes 2025 relevées par Teva de ~160 millions de dollars à 190-200 millions de dollars

Septembre 2025 Nomination du Dr Sharon Mates, du Dr Charles Kunsch et du Dr Pascal Touchon au conseil d'administration

Psych Congress 2025 (17 au 21 septembre à San Diego, Californie) :

- De nouvelles données à long terme issues de l'étude pivot de phase 3 confirment le profil de sécurité favorable d'Olanzapine LAI ; Aucun PDSS observé jusqu'à la semaine 56 de l'essai pivot de phase 3 SOLARIS
- De nouvelles données montrent que la mise sous traitement de patients hospitalisés avec UZEDY® accélère leur sortie et est globalement préférée par les professionnels par rapport à Invega Sustenna®

Approbation de UZEDY® en Corée du Sud

Approbation de LONGAVO® au Canada (nom local pour la formulation LAI de Risperidone)

Octobre 2025
(post-clôture) La FDA approuve l'extension d'indication de UZEDY® pour le traitement de patients atteints de trouble bipolaire de type I

Novembre 2025
(post-clôture) Le 24 novembre, Medincell a annoncé recevoir un financement de 3 M\$ de la Fondation Gates pour son programme mdc-STM contre le paludisme. Le programme mdc-STM est une formulation injectable d'ivermectine, active trois mois, conçue pour éliminer les moustiques vecteurs du paludisme lorsqu'ils piquent des personnes traitées. Si sa sécurité, son efficacité et son acceptabilité sont confirmées, mdc-STM pourrait avoir un impact significatif sur la transmission du paludisme parmi les populations vulnérables dans les zones à forte transmission

Décembre 2025
(post-clôture) Le 9 décembre, Teva Pharmaceuticals, le partenaire de Medincell a annoncé le dépôt de la soumission de New Drug Application auprès de la FDA pour la version injectable à action prolongée 1 mois de l'Olanzapine (TEV-749 / mdc-TJK) pour le traitement d'adultes atteints de schizophrénie

Principaux événements du semestre

UZEDY® accélère en 2025

UZEDY® est le premier produit issu du partenariat signé avec Teva Pharmaceuticals en 2013. Il s'agit d'une injection sous-cutanée mensuelle ou bimestrielle de rispéridone pour le traitement de la schizophrénie. La commercialisation aux Etats-Unis par Teva a débuté en mai 2023.

Forte croissance des ventes de UZEDY® réalisées par Teva sur l'année civile 2025

| | T1 | T2 | T3 | T4 | Total |
|------------------|--------|--------|--------|--------|---------|
| 2024 | 15 M\$ | 25 M\$ | 35 M\$ | 43 M\$ | 117 M\$ |
| 2025 | 39 M\$ | 54 M\$ | 43 M\$ | - | - |
| Var 25/24 | 157% | 120% | 26% | - | - |

Le 30 juillet 2025, les prévisions de ventes d'UZEDY® pour l'année civile 2025 ont été relevées par Teva, passant de ~160M\$ à 190-200M\$, Teva estimant les ventes attendues pour le T4 2025 à 55-65M\$.

La Société rappelle qu'elle est éligible à la réception de royalties définis comme "mid-to-high single digit", et précise qu'elle reçoit ces royalties en dollars américains, qui sont ensuite convertis en euros pour présentation dans ces comptes.

Extension d'indication de UZEDY® pour le traitement des troubles bipolaires de type I approuvée par la FDA américaine

Le 10 octobre 2025, Medincell et Teva ont annoncé l'approbation par la Food and Drug Administration (FDA) américaine de l'extension d'indication au traitement du trouble bipolaire de type I (BD-I) chez l'adulte de UZEDY® administré une fois par mois en monothérapie ou en combinaison avec du lithium ou du valproate. Cette approbation repose sur les données cliniques existantes pour UZEDY® et la méthodologie MIDD (Model-Informed Drug Development) qui s'appuie sur les données existantes relatives à la sécurité et l'efficacité des formulations de rispéridon déjà approuvées pour le BD-I.

On estime qu'environ 1 % des adultes américains (soit plus de 3 400 000 personnes) développeront un trouble bipolaire de type I au cours de leur vie, un diagnostic associé à une dégradation du patient sur le long terme et à une augmentation substantielle de la mortalité par rapport à la population générale, tant par suicide que par maladie cardiovasculaire. (Source : Merikangas KR, Akiskal HS, Angst J, et al. Lifetime and 12-Month Prevalence of Bipolar Spectrum Disorder in the National Comorbidity Survey Replication. Arch Gen Psychiatry. 2007;64(5):543–552. doi:10.1001/archpsyc.64.5.543)

Approbation de UZEDY® en Corée du Sud et au Canada (LONGAVO®)

Le 10 septembre 2025, Teva Handok, une coentreprise entre Teva et Handok, acteur majeur du secteur de la santé en Corée du Sud, a annoncé que UZEDY® a reçu l'approbation réglementaire du Ministère sud-coréen de la Sécurité Alimentaire et des Médicaments.

Le 23 septembre 2025, Medincell a annoncé que Teva Canada Limited, filiale du partenaire de Medincell Teva Pharmaceutical Industries Ltd., a obtenu l'approbation réglementaire du ministère fédéral de la Santé du Canada de LONGAVO®, traitement injectable à action prolongée à base de rispéridon pour les adultes atteints de schizophrénie.

Résultats définitifs de l'essai pivot de Phase 3 l'Olanzapine LAI (mdc-TJK) aux Etats-Unis

L'essai clinique pivot de phase 3 pour l'injectable à libération prolongée d'olanzapine (LAI) dans la schizophrénie (SOLARIS) s'est achevé en février 2025, le dernier patient de la période de sécurité pouvant aller jusqu'à 48 semaines ayant effectué sa dernière visite. Le développement réglementaire du produit est financé et piloté par le partenaire de Medincell, Teva.

De nouvelles données à long terme issues de l'étude pivot de phase 3 ont été présentées par Teva au Psych Congress 2025, qui s'est tenu du 17 au 21 septembre à San Diego, Californie. Elles confirment le profil de sécurité favorable d'Olanzapine LAI et qu'aucun PDSS (syndrome de délire/sédation post-injection) n'a été observé au cours des différentes études cliniques, représentant plus de 4000 injections.

Le syndrome de délire/sédation post-injection (PDSS) est une complication rare mais importante associée à la formulation injectable à longue durée d'action existante de l'olanzapine. Le PDSS survient lorsqu'une partie du médicament injecté pénètre accidentellement trop rapidement dans la circulation sanguine, entraînant une sédation soudaine, une confusion et des effets secondaires potentiellement graves, tels que des troubles respiratoires. Pour les professionnels de santé et les patients, le PDSS constitue un obstacle à l'utilisation généralisée de l'olanzapine LAI. L'exigence d'une surveillance étroite après l'injection limite la praticité et la flexibilité de cette option thérapeutique. L'Olanzapine LAI développée par Medincell est conçue pour éliminer le risque de PDSS, offrant ainsi une alternative potentiellement plus sûre et plus accessible.

Le profil de sécurité systémique à long terme était conforme à celui d'autres formulations d'olanzapine.
(source : données internes. Parsippany, NJ: Teva Neuroscience, Inc.)

Le dépôt de la demande de mise sur le marché américain de l'olanzapine LAI a été réalisé par Teva en date du 9 décembre 2025.

Partenariat avec iM4TB pour le développement d'une version injectable à action prolongée du Macozinone, un traitement expérimental prometteur contre la tuberculose

iM4TB, Innovation Medicines for Tuberculosis, est une fondation suisse à but non lucratif dédiée à accélérer le développement et à faciliter l'accès aux traitements antituberculeux, soutenue par des partenaires de renommée mondiale, tels que la Fondation Gates et engagée dans des collaborations internationales, notamment ERA4TB, aux côtés d'acteurs majeurs tels que GSK, J&J, Evotec, TB Alliance, l'Université Carlos III de Madrid et l'Institut Pasteur.

iM4TB, dans le cadre de sa participation à ERA4TB – un programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union Européenne – investit dans les premières étapes de développement d'une version injectable à action prolongée du Macozinone, un potentiel nouveau traitement contre la tuberculose.

Un injectable à libération prolongée du Macozinone pourrait contribuer à relever plusieurs défis majeurs liés au traitement de la tuberculose : faciliter l'accès, améliorer l'observance des patients même après la disparition des symptômes et réduire le risque de résistance médicamenteuse. La tuberculose est l'une des affections les plus meurtrières de l'histoire, encore responsable de plus 1,2 million de morts chaque année.

Renforcement du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire de Medincell qui s'est tenue le 11 septembre 2025, a approuvé la nomination de trois nouveaux membres indépendants au conseil d'administration :

- Dr Sharon Mates, PhD, est la cofondatrice et ancienne PDG d'Intra-Cellular Therapies, une biotech américaine spécialisée dans le système nerveux central, qui a développé le médicament à succès CAPLYTA®, avant d'être achetée par Johnson & Johnson pour 14,6 milliards de dollars en avril 2025.
- Dr Charles Kunsch, PhD, est un dirigeant expérimenté des sciences de la vie, avec plus de 30 ans d'expérience, notamment en tant qu'ancien directeur général de AbbVie Ventures, où il a piloté des investissements dans des entreprises biotechnologiques innovantes.
- Dr Pascal Touchon, DVM, a plus de 40 ans d'expérience à des postes de direction dans l'industrie biopharmaceutique au niveau international, notamment chez Novartis Oncology et Atara Biotherapeutics, et actuellement membre du conseil d'administration d'Ipsen, CDR-Life, RoslinCT, Catalym et Xylocor.

Avancée du pipeline R&D

D'autres programmes au stade réglementaire ont également avancé avec pour objectif pour certains de lancer les activités cliniques rapidement : mdc-WWM (contraception) et mdc-STM (paludisme).

Au cours du semestre, plusieurs programmes sont entrés en évaluation et en formulation, certains dans le cadre de la stratégie de développement de nouveaux programmes internes, d'autres dans le cadre de nouveaux partenariats. Étant donné le stade précoce de ces programmes, pour des raisons stratégiques évidentes et/ou dans le respect d'engagements de confidentialité, la Société ne peut rendre publiques, ni les molécules sur lesquelles elle travaille, ni les indications ciblées par ces nouveaux programmes.

Rapport d'activité

1. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDE

PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES PRODUITS: 14,1 M€

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 30/09/2024 | Variation en valeur | Variation en % |
|--|---------------|--------------|---------------------|----------------|
| | 6 mois | 6 mois | | |
| Chiffre d'affaires | 11 608 | 8 620 | 2 988 | 35% |
| - Produits perçus au titre des prestations de développement (hors royalties et milestones) | 7 370 | 5 516 | 1 854 | 34% |
| - Royalties commerciaux | 4 212 | 2 752 | 1 460 | 53% |
| - Royalties avec CM Biomaterials | 26 | 353 | (327) | -93% |
| Autres produits | 2 539 | 815 | 1 724 | 212% |
| - Crédit impôt recherche | 2 513 | 723 | 1 790 | 248% |
| - Autres produits | 26 | 92 | (66) | -72% |
| Produits d'exploitation et autres produits | 14 147 | 9 435 | 4 712 | 50% |

En augmentation de 35% par rapport à la période précédente, le chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2025-2026 provient :

- De prestations de services pour les activités de formulation de produits développés avec des partenaires. Ces revenus résultent principalement (i) du nouvel accord de collaboration conclu en avril 2024 avec le groupe pharmaceutique AbbVie (ii) de la collaboration avec la Fondation Gates portant sur le développement d'un contraceptif féminin injectable actif (mdc-WWM).
- Des royalties issues de la commercialisation du premier produit commercialisé par Teva aux Etats-Unis sous le nom UZEDY depuis mai 2023. Celles-ci sont calculées en appliquant un pourcentage sur les ventes nettes réalisées par Teva.
- Ainsi que des royalties sur la propriété intellectuelle facturée à la joint-venture CM Biomaterials.

La Société, au titre de ses activités de recherche et de développement (R&D), bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) comptabilisé en « Autres produits ». Ce dernier est en augmentation par rapport à au semestre clos le 30 septembre 2024 de 248%, le montant du CIR au 30 septembre 2024 ayant été impacté négativement par une provision pour risques relative au contrôle fiscal CIR en cours.

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES : 20,8M€

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 30/09/2024 | Variation en valeur | Variation en % |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|----------------|
| | 6 mois | 6 mois | | |
| Frais de recherche et développement | (13 276) | (10 274) | (3 002) | 29% |
| Frais marketing et commerciaux | (1 805) | (1 686) | (119) | 7% |
| Frais généraux et administratifs | (5 678) | (5 073) | (605) | 12% |
| Total Dépenses Opérationnelles | (20 759) | (17 033) | (3 726) | 22% |

Les dépenses opérationnelles sont en augmentation par rapport à la même période de l'année précédente.

Près de 64% des dépenses concernent la R&D. Ces coûts ont augmenté de 29% ce semestre du fait de l'avancée des projets impliquant le recours à de la sous-traitance (CDMO et CRO), au renforcement des équipes et à des études portant sur de nouvelles technologies innovantes.

Les frais marketing et commerciaux ont quant à eux augmenté de 7%. Cette augmentation est liée à des honoraires supplémentaires.

Les frais généraux ont augmenté de 12% sur la période, principalement en raison de frais de personnel plus élevés.

RÉSULTAT FINANCIER : (9,5) M€

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 30/09/2024 | Variation en valeur | Variation en % |
|---|----------------|----------------|---------------------|----------------|
| | 6 mois | 6 mois | | |
| Produits des placements de trésorerie | 804 | 741 | 63 | 9% |
| Coût de l'endettement financier brut | (2 734) | (2 515) | (219) | 9% |
| Variation de la juste valeur des passifs financiers | (6 517) | (4 260) | (2 257) | 53% |
| Coût de l'endettement financier, net | (8 447) | (6 034) | (2 413) | 40% |
| Pertes de change | (961) | (1 009) | 48 | -5% |
| Autres charges financières | (108) | (6) | (102) | 1700% |
| Autres charges financières | (1 069) | (1 015) | (54) | 5% |
| Gains de change | 54 | 139 | (85) | -61% |
| Autres produits financiers | 3 | - | 3 | 0% |
| Autres produits financiers | 57 | 139 | (82) | -59% |
| Total résultat financier | (9 459) | (6 910) | (2 549) | 37% |

Le résultat financier fait apparaître une charge de 9,5M€ contre 6,9M€ sur le premier semestre de l'exercice précédent qui s'explique principalement par l'évolution de la juste valeur des passifs financiers correspondants aux BSA au profit de la BEI, qui passent de -4,2 M€ au 30 septembre 2024 à -6,5 M€. La charge liée à la période s'explique principalement par la hausse du cours de bourse de la Société de 65% au cours du semestre clos au 30 septembre 2025 qui contribue à augmenter la juste valeur des BSA émis au profit de la BEI.

RÉSULTAT NET : (16,1) M€

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 6 mois | 30/09/2024 6 mois | Variation en valeur | Variation en % |
|---|----------------------|----------------------|------------------------|-------------------|
| Produits d'exploitation et autres produits | 14 147 | 9 435 | 4 712 | 50% |
| Total Dépenses opérationnelles | (20 759) | (17 033) | (3 726) | 22% |
| Résultat opérationnel courant | (6 612) | (7 598) | 986 | -13% |
| Résultat opérationnel | (6 612) | (7 529) | 917 | -12% |
| Résultat financier | (9 459) | (6 910) | (2 549) | 37% |
| Résultat avant impôts | (16 072) | (14 439) | (1 633) | 11% |
| RÉSULTAT NET | (16 078) | (14 568) | (1 510) | 10% |
| - Attribuable aux actionnaires de Medincell | (16 078) | (14 568) | (1 510) | 10% |
| - Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - |
| Résultat de base par action en € | (0,49) | (0,50) | 0,0 | -2% |
| Résultat dilué par action en € | (0,49) | (0,50) | 0,0 | -2% |

Le résultat opérationnel courant s'est amélioré grâce à l'augmentation des revenus qui a permis de compenser l'augmentation des dépenses opérationnelles.

La perte nette sur la période a augmenté de 1,5 M€ passant de 14,6 M€ à 16,1 M€ et s'explique par la dégradation du résultat financier (variation négative de la juste valeur des passifs financiers (-2,2 M€)).

La perte par action de base et diluée (calculée sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période) a peu évolué et s'établit à -0,49 € au 30 septembre 2025 contre -0,50 € par action au 30 septembre 2024.

2. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 31/03/2025 | Variation en valeur | Variation en % |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|----------------|
| Total de l'actif non courant | 13 221 | 9 835 | 3 386 | 34% |
| Total de l'actif courant | 61 356 | 80 617 | -19 261 | -24% |
| TOTAL DE L'ACTIF | 74 577 | 90 452 | -15 875 | -18% |

Les actifs non courants regroupent les actifs corporels, incorporels et les actifs financiers non courants. Les actifs non courants nets s'élevaient à 13,2 M€ et à 9,8 M€ au 30 septembre 2025 et au 31 mars 2025 respectivement. L'augmentation est principalement due au Crédit Impôt Recherche 2025 à recevoir sur le second semestre 2026 et à l'augmentation du montant en espèce du contrat de liquidité.

Les actifs courants s'élevaient respectivement à 61,4 M€ et 80,6 M€ au 30 septembre 2025 et au 31 mars 2025. La diminution des actifs courants sur la période s'explique principalement par l'utilisation de la trésorerie pour financer les besoins opérationnels et les investissements de la Société.

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 31/03/2025 | Variation en valeur | Variation en % |
|---|-----------------|-----------------|---------------------|----------------|
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | (30 633) | (16 367) | (14 266) | 87% |
| Total du passif non courant | 83 877 | 76 945 | 6 932 | 9% |
| Total du passif courant | 21 332 | 29 874 | (8 542) | -29% |
| TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES | 74 577 | 90 452 | (15 875) | -18% |

L'augmentation du passif non courant s'explique principalement par la revalorisation des instruments dérivés passifs (qui correspondent à la juste valeur des bons de souscriptions d'actions accordés à la BEI dans le cadre de l'emprunt d'octobre 2022).

La diminution du passif courant s'explique quant à elle principalement par la reconnaissance des revenus à l'avancement relatif au programme de co-développement et de licence avec AbbVie, et dans une moindre mesure aux contrats de partenariats avec la Fondation Gates et la Fondation Unitaid.

3. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au 30 septembre 2025, Medincell dispose d'une trésorerie et équivalents de trésorerie de 49,8 M€ ainsi que de 3,7 M€ de dépôts à terme inscrits en placements financiers, comparés aux 59 M€ de trésorerie

et équivalents de trésorerie et 12,9M € de dépôts à terme inscrits en placements financiers au 31 mars 2025.

Sans inclure les revenus futurs relatifs aux produits développés en partenariat (revenus de services et paiements d'étapes), Medincell bénéficie d'une excellente visibilité financière au 30 septembre 2025, qui lui permet de respecter à minima l'ensemble de ses engagements financiers sur les 12 prochains mois.

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|----------------|---------------|
| | 6 mois | 6 mois |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | (14 803) | 21 559 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | 8 363 | (6 993) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | (2 834) | (2 398) |
| Variation de la trésorerie nette | (9 273) | 12 176 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 59 040 | 19 460 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 49 767 | 31 636 |

La variation du flux net de trésorerie généré par l'activité s'explique par l'encaissement du paiement initial d'AbbVie (35M\$) ainsi que par l'encaissement des royalties UZEDY et du versement d'Unitaid sur le premier semestre de l'exercice 2024-2025. Sur ce semestre, seules les royalties ont été encaissées ainsi que des paiements relatifs à des études de faisabilité. Ces encaissements moindres ne couvrent pas les charges opérationnelles détaillées précédemment, ce qui explique un flux de trésorerie généré par l'activité négatif.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'explique principalement par la variation des placements financiers sur la période. Sur le semestre clos le 30 septembre 2024, 7,2M€ avaient été investis dans ces placements financiers, tandis que sur le semestre clos le 30 septembre 2025, 9,1M€ ont été désinvestis, pour faire face aux besoins opérationnels de la Société. Ces placements financiers sont constitués exclusivement de dépôts à terme présentant une grande liquidité et sans risque de perte sur capital. Ils peuvent être facilement mobilisés le cas échéant, et permettent de générer des produits financiers additionnels.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'explique principalement sur le premier semestre clos le 30 septembre 2025 par le remboursement de dettes financières et de passifs locatifs (décaissements totaux de 2,7 M€), comme le premier semestre de l'exercice précédent (2,4M€).

4. Principaux risques et incertitudes

À l'occasion de son introduction en bourse sur Euronext, Medincell a présenté dans son Document de Base (enregistré par l'Autorité des marchés Financiers (l'**« AMF »**) sous le numéro I.18-062 le 4 septembre 2018 et disponible sur le site internet de la Société), les facteurs de risque identifiés par la Société.

Ces risques ont été revus et mis à jour dans le document d'enregistrement universel D.25-0580 déposé à l'AMF le 29 juillet 2025 dans le chapitre 2. Ces derniers n'ont pas évolué de façon significative depuis cette publication.

Medincell rappelle que ses activités reposent sur des opérations de Recherche et Développement, visant des applications dans les domaines de la santé. Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques.

5. Transactions avec les parties liées

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2025, il n'y a pas eu de nouvelles transactions ou de modifications entre les parties liées qui ont influé significativement sur la situation financière ou les résultats de Medincell.

#2

**ETATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS
SEMESTRIELS RESUMÉS
ÉTABLIS EN NORME IFRS
AU 30 SEPTEMBRE 2025**

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| I- ETAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT NET | 21 |
| II- ETAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL | 22 |
| III- ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIERE | 23 |
| IV- ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS | 25 |
| V- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ | 26 |
| VI- ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RESUMÉS | 27 |
| NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES | 27 |
| 1.1 Présentation du Groupe | 27 |
| 1.2 Faits marquants de la période..... | 27 |
| NOTE 2 – BASE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RESUMÉS DE LA SOCIETE | 31 |
| 2.1 Base d'établissement des comptes consolidés IFRS semestriels résumés de la Société..... | 31 |
| 2.2 Nouvelles normes et interprétations applicables sur la période close au 30 septembre 2025 | 31 |
| NOTE 3 – RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES | 33 |
| 3.1 Base d'évaluation des comptes consolidés semestriels résumés | 33 |
| 3.2 Recours à des jugements | 33 |
| 3.3 Saisonnalité de l'activité | 34 |
| 3.4 Information sectorielle | 34 |
| 3.5 Continuité de l'exploitation | 34 |
| NOTE 4 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION | 36 |
| NOTE 5 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE | 37 |
| 5.1 Immobilisations incorporelles | 37 |
| 5.2 Immobilisations corporelles | 37 |
| 5.3 Contrats de location | 38 |
| 5.4 Actifs financiers et autres actifs non courants | 39 |
| 5.5 Clients et comptes rattachés | 39 |
| 5.6 Placements financiers et autres actifs courants | 40 |
| 5.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie | 40 |
| 5.8 Capital | 41 |
| 5.9 Actions auto détenues..... | 41 |
| 5.10 Paiements fondés sur des actions | 42 |
| 5.11 Dettes financières | 42 |
| 5.12 Avantages au personnel | 47 |
| 5.13 Dettes fournisseurs | 47 |
| 5.14 Autres passifs non courants | 47 |
| 5.15 Autres passifs courants | 47 |
| 5.16 Provisions | 48 |
| 5.17 Catégories d'actifs et de passifs financiers | 49 |
| NOTE 6 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT | 52 |
| 6.1 Produits d'exploitation et autres produits | 52 |
| 6.2 Nature des dépenses allouées par fonction..... | 54 |
| 6.3 Effectif | 56 |
| 6.4 Autres produits et autres charges opérationnels..... | 56 |
| 6.5 Résultat financier | 56 |
| 6.6 Charge d'impôt..... | 57 |
| 6.7 Résultat par action | 58 |
| NOTE 7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN | 59 |
| 7.1 – Engagements de CM Biomaterials B.V..... | 59 |
| 7.2 – Engagements donnés sur les contrats d'emprunts | 59 |
| 7.3 – Engagements reçus | 60 |
| 7.4 – Engagements envers certains sous-traitants | 60 |
| 7.5 – Engagements donnés envers et reçus de Teva..... | 60 |
| NOTE 8 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES | 61 |
| NOTE 9 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE | 61 |

I- ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT NET

| (En milliers d'€) | Notes | 30/09/2025 6 mois | 30/09/2024 6 mois |
|---|------------|----------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | 6.1 | 11 608 | 8 620 |
| Autres produits des activités ordinaires | 6.1 | 2 539 | 815 |
| Produits d'exploitation et autres produits | 6.1 | 14 147 | 9 435 |
| Coût des produits et des services vendus | | - | - |
| Frais de recherche et développement | 6.2.1 | (13 276) | (10 274) |
| Frais marketing et commerciaux | 6.2.2 | (1 805) | (1 686) |
| Frais généraux et administratifs | 6.2.3 | (5 678) | (5 073) |
| Résultat opérationnel courant | | (6 612) | (7 598) |
| Autres charges opérationnelles non courantes | 6.4 | - | - |
| Autres produits opérationnels non courants | 6.4 | - | 69 |
| Résultat opérationnel | | (6 612) | (7 529) |
| Produits des intérêts financiers | 6.5 | 804 | 741 |
| Coût de l'endettement financier brut | 6.5 | (2 734) | (2 515) |
| Variation de la juste valeur des passifs financiers | 6.5 | (6 517) | (4 260) |
| Autres charges financières | 6.5 | (1 069) | (1 015) |
| Autres produits financiers | 6.5 | 57 | 139 |
| Résultat financier | | (9 459) | (6 910) |
| Résultat des entités mises en équivalence | 8 | 1 | - |
| Résultat avant impôts | | (16 072) | (14 439) |
| (Charge) / Produit d'impôt | 6.6 | (6) | (129) |
| RÉSULTAT NET | | (16 078) | (14 568) |
| - Attribuable aux actionnaires de Medincell | | (16 078) | (14 568) |
| - Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | | - | - |
| Résultat de base par action en € | 6.7 | (0,49) | (0,50) |
| Résultat dilué par action en € | 6.7 | (0,49) | (0,50) |

II- ETAT CONSOLIDE DU RÉSULTAT GLOBAL

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 6 mois | 30/09/2024 6 mois |
|--|----------------------|----------------------|
| Résultat net | (16 078) | (14 568) |
| Autres éléments recyclables du résultat global | - | - |
| Ecarts de conversion | 12 | 4 |
| Autres éléments non recyclables du résultat global | - | - |
| Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel, nets d'impôts | - | - |
| - <i>Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel</i> | - | - |
| - <i>Effet de l'impôt</i> | - | - |
| Résultat global | (16 066) | (14 564) |
| - <i>Attribuable aux actionnaires de Medincell</i> | (16 066) | (14 564) |
| - <i>Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i> | - | - |

III- ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

| (En milliers d'€) | Notes | 30/09/2025 | 31/03/2025 |
|---|-------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 5.1 | 3 032 | 2 647 |
| Immobilisations corporelles | 5.2 | 2 210 | 2 336 |
| Droits d'utilisation d'actifs corporels au titre des contrats de location | 5.3 | 2 632 | 2 937 |
| Titres mis en équivalence | 8 | 15 | 15 |
| Actifs financiers et autres actifs non courants | 5.4 | 5 332 | 1 900 |
| Impôts différés actifs | 6.6 | - | - |
| TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT | | 13 221 | 9 835 |
| Clients et comptes rattachés | 5.5 | 2 882 | 3 147 |
| Autres actifs courants | 5.6 | 4 972 | 5 573 |
| Placements financiers | 5.6 | 3 735 | 12 857 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5.7 | 49 767 | 59 040 |
| TOTAL DE L'ACTIF COURANT | | 61 356 | 80 617 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 74 577 | 90 452 |

| (En milliers d'€) | Notes | 30/09/2025 | 31/03/2025 |
|---|-----------|-----------------|-----------------|
| Capital | 5.8 | 331 | 331 |
| Primes | 5.8 | 94 | 70 725 |
| Réserves | IV | (14 980) | (68 985) |
| Résultat net de l'exercice - part du Groupe | I | (16 078) | (18 438) |
| Capitaux propres - part du Groupe | IV | (30 632) | (16 367) |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle | IV | - | - |
| CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE | IV | (30 632) | (16 367) |
| Dettes financières - non courantes | 5.11 | 50 835 | 49 417 |
| Instruments dérivés passifs - non courants | 5.11 | 15 320 | 8 564 |
| Avantages du personnel | 5.12 | 406 | 361 |
| Provisions - non courantes | 5.16 | 2 647 | 2 866 |
| Passifs locatifs - non courants | 5.3 | 1 810 | 2 047 |
| Autres passifs non courants | 5.14 | 12 859 | 13 689 |
| TOTAL DU PASSIF NON COURANT | | 83 877 | 76 945 |
| Dettes financières - courantes | 5.11 | 4 976 | 6 621 |
| Provisions – courantes | 5.16 | - | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 5.13 | 3 661 | 3 997 |
| Passifs locatifs – courants | 5.3 | 647 | 673 |
| Autres passifs courants | 5.15 | 12 048 | 18 583 |
| TOTAL DU PASSIF COURANT | | 21 332 | 29 874 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES | | 74 577 | 90 452 |

IV- ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| (En milliers d'€) | Notes | Nombre d'actions | Capital | Primes | Ecart de conversion | Réserves consolidées | Résultat net | Capitaux propres - part Groupe | Intérêts ne conférant pas le contrôle | Capitaux propres de l'ensemble consolidé |
|---|-------|------------------|---------|----------|---------------------|----------------------|--------------|--------------------------------|---------------------------------------|--|
| Solde au 31 mars 2025 | III. | 33 072 747 | 331 | 70 725 | (71) | (68 914) | (18 438) | (16 367) | - | (16 367) |
| Perte nette | I. | - | - | - | - | - | (16 078) | (16 078) | - | (16 078) |
| Variation des écarts de conversion | | - | - | - | 12 | - | - | 12 | - | 12 |
| Autres éléments du résultat global, nets d'impôt | | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total du Résultat global | II. | - | - | - | 12 | - | (16 078) | (16 066) | - | (16 066) |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | - | - | - | - | (18 438) | 18 438 | - | - | - |
| Augmentation de capital | | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Souscription de BSA et BSPCE / Emission AGA et SO | 5.8 | 30 139 | - | 94 | - | - | - | 94 | - | 94 |
| Variation des actions auto détenues | | - | - | - | - | 119 | - | 119 | - | 119 |
| Paiements fondés sur des actions | 5.10 | - | - | - | - | 1 589 | - | 1 589 | - | 1 589 |
| Imputations des pertes à la prime d'émission | | - | - | (70 725) | - | 70 725 | - | - | - | - |
| Solde au 30 septembre 2025 | III. | 33 102 886 | 331 | 94 | (59) | (14 920) | (16 078) | (30 632) | - | (30 632) |

| (En milliers d'€) | Nombre d'actions | Capital | Primes | Ecart de conversion | Réserves consolidées | Résultat net | Capitaux propres - part Groupe | Intérêts ne conférant pas le contrôle | Capitaux propres de l'ensemble consolidé |
|--|------------------|---------|--------|---------------------|----------------------|--------------|--------------------------------|---------------------------------------|--|
| Solde au 31 mars 2024 | 29 085 821 | 291 | 31 015 | (72) | (47 020) | (25 038) | (40 823) | - | (40 824) |
| Perte nette | - | - | - | - | - | (14 568) | (14 568) | - | (14 568) |
| Variation des écarts de conversion | - | - | - | 4 | - | - | 4 | - | 4 |
| Autres éléments du résultat global, nets d'impôt | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total du Résultat global | - | - | - | 4 | - | - | (14 564) | - | (14 564) |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | - | - | - | - | (25 038) | 25 038 | - | - | - |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Souscription de BSA | 14 000 | - | 23 | - | - | - | 23 | - | 23 |
| Souscription de SO | 20 439 | - | 122 | - | - | - | 122 | - | 122 |
| Variation des actions auto détenues | - | - | - | - | 25 | - | 25 | - | 25 |
| Paiements fondés sur des actions | - | - | - | - | 1 187 | - | 1 187 | - | 1 187 |
| Solde au 30 septembre 2024 | 29 120 260 | 291 | 31 160 | (67) | (70 846) | (14 568) | (54 030) | - | (54 030) |

V- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

| (En milliers d'€) | Notes | 30/09/2025 6 mois | 30/09/2024 6 mois |
|---|-------------|----------------------|----------------------|
| Résultat net | | (16 078) | (14 568) |
| Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité | | 10 853 | 9 012 |
| Ajustements des éléments sans incidence sur la trésorerie : | | | |
| - Provisions | 5.12/5.16 | (174) | 801 |
| - Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles et droits d'utilisation | 5.1/5.2/5.3 | 946 | 840 |
| - Charges liées au paiements fondés sur des actions | 5.10 | 1 588 | 1 187 |
| - Coût de l'endettement financier net | 6.5 | 8 447 | 6 034 |
| - Elimination de la charge (du produit) d'impôt | 6.6 | 6 | 129 |
| - Résultat sur cessions d'actifs | 5.1/5.2/5.3 | 40 | 20 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | (9 572) | 27 244 |
| - Clients et comptes rattachés nets | 5.5 | 265 | (570) |
| - Fournisseurs et comptes rattachés | 5.13 | (336) | 515 |
| - Autres créances d'exploitation | 5.4/5.6 | (2 124) | (2 013) |
| - Autres dettes d'exploitation | 5.14/5.15 | (7 377) | 29 312 |
| Impôts sur les sociétés décaissés | | (6) | (129) |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE | | (14 803) | 21 559 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 5.2 | (230) | (195) |
| Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles | 5.1 | (614) | (291) |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | - | - | - |
| Produits financiers encaissés | 6.5 | 804 | 741 |
| Variation des placements financiers | 5.6 | 9 122 | (7 217) |
| Variation des actifs financiers non courants | 5.4 | (718) | (31) |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | 8 363 | (6 993) |
| Produits des opérations sur le capital, nets de frais | 5.8 | 94 | 145 |
| Souscription de dettes financières | 5.11 | - | - |
| Remboursements de dettes financières | 5.11 | (2 435) | (1 931) |
| Remboursements de passifs locatifs | 5.3 | (358) | (343) |
| Intérêts financiers décaissés | 5.11 | (254) | (294) |
| Acquisition et cession d'actions auto détenues | | 119 | 25 |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | | (2 834) | (2 398) |
| Incidences des éléments non monétaires et de la variation des cours des devises | | 0 | 8 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE | | (9 273) | 12 176 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 5.7 | 59 040 | 19 460 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 5.7 | 49 767 | 31 636 |

VI- ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

1.1 Présentation du Groupe

Medincell est une société de licensing biopharmaceutique en phase clinique et commerciale qui développe des médicaments injectables à action prolongée dans de nombreux domaines thérapeutiques. Nos traitements innovants visent à garantir le respect des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des médicaments, et à réduire leur empreinte environnementale. Ils combinent des principes actifs avec notre technologie propriétaire BEPO® qui contrôle la libération d'un médicament à un niveau thérapeutique pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Le premier traitement basé sur la technologie BEPO®, destiné au traitement de la schizophrénie, a été approuvé par la FDA en avril 2023, et est maintenant distribué aux États-Unis par Teva sous le nom UZEDY® (la technologie BEPO® est licenciée à Teva sous le nom de SteadyTeq™).

Notre pipeline comprend de nombreux candidats médicaments innovants à différents stades de développement, de la formulation aux essais cliniques de phase 3. Nous collaborons avec des entreprises pharmaceutiques de premier plan et des fondations pour améliorer la santé mondiale grâce à de nouvelles options de traitement. Basée à Montpellier, Medincell emploie actuellement plus de 140 personnes représentant plus de 25 nationalités différentes.

La société-mère Medincell S.A. est une Société Anonyme française à Conseil d'administration, dont le siège social est situé au 3, rue des Frères Lumière, 34830 Jacou, France.

Elle est cotée depuis le 8 octobre 2018 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0004065605 et le ticker MEDCL, et depuis 2021 sur le Compartiment B.

Les comptes consolidés du Groupe Medincell pour la période du 1er avril 2025 au 30 septembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 8 décembre 2025 qui en a autorisé la publication.

1.2 Faits marquants de la période

(communiqués de presse disponibles sur Medincell.com)

1.2.1 UZEDY®

UZEDY® est le premier produit issu du partenariat signé avec Teva Pharmaceuticals en 2013. Il s'agit d'une injection sous-cutanée mensuelle ou bimestrielle de rispéridone pour le traitement de la schizophrénie. La commercialisation aux Etats-Unis par Teva a débuté en mai 2023.

Forte croissance des ventes de UZEDY® réalisées par Teva sur l'année civile 2025

| En millions de USD | T1 | T2 | T3 | T4 | Total |
|--------------------|--------|--------|--------|--------|---------|
| 2024 | 15 M\$ | 25 M\$ | 35 M\$ | 43 M\$ | 117 M\$ |
| 2025 | 39 M\$ | 54 M\$ | 43 M\$ | - | - |
| Var 25/24 | +157% | +120% | +26% | - | - |

Le 30 juillet 2025, les prévisions de ventes d'UZEDY® pour l'année civile 2025 ont été relevées par Teva, passant de ~160M\$ à 190-200M\$, Teva estimant les ventes attendues pour le T4 2025 à 55-65M\$.

La Société rappelle qu'elle est éligible à la réception de royalties définis comme "mid-to-high single digit", et précise qu'elle reçoit ces royalties en dollars américains, qui sont ensuite convertis en euros pour présentation dans ces comptes.

Approbation de UZEDY® en Corée du Sud et au Canada (LONGAVO®)

Le 10 septembre 2025, Teva Handok, une coentreprise entre Teva et Handok, acteur majeur du secteur de la santé en Corée du Sud, a annoncé que UZEDY® a reçu l'approbation réglementaire du Ministère sud-coréen de la Sécurité Alimentaire et des Médicaments.

Le 23 septembre 2025, Medincell a annoncé que Teva Canada Limited, filiale du partenaire de Medincell Teva Pharmaceutical Industries Ltd., a obtenu l'approbation réglementaire du ministère fédéral de la Santé du Canada de LONGAVO®, traitement injectable à action prolongée à base de rispéridone pour les adultes atteints de schizophrénie.

1.2.2 Résultats définitifs de l'essai pivot de Phase 3 l'Olanzapine LAI (mdc-TJK) aux Etats-Unis

L'essai clinique pivot de phase 3 pour l'injectable à libération prolongée d'olanzapine (LAI) dans la schizophrénie (SOLARIS) s'est achevé en février 2025, le dernier patient de la période de sécurité pouvant aller jusqu'à 48 semaines ayant effectué sa dernière visite. Le développement réglementaire du produit est financé et piloté par le partenaire de Medincell, Teva.

Le dépôt du dossier de demande de mise sur le marché américain est prévu avant la fin de l'année 2025.

De nouvelles données à long terme issues de l'étude pivot de phase 3 ont été présentées par Teva au Psych Congress 2025, qui s'est tenu du 17 au 21 septembre à San Diego, Californie. Elles confirment le profil de sécurité favorable d'Olanzapine LAI et qu'aucun PDSS (syndrome de délire/sédation post-injection) n'a été observé au cours des différentes études cliniques, représentant plus de 4000 injections.

Le syndrome de délire/sédation post-injection (PDSS) est une complication rare mais importante associée à la formulation injectable à longue durée d'action existante de l'olanzapine. Le PDSS survient

lorsqu'une partie du médicament injecté pénètre accidentellement trop rapidement dans la circulation sanguine, entraînant une sédation soudaine, une confusion et des effets secondaires potentiellement graves, tels que des troubles respiratoires. Pour les professionnels de santé et les patients, le PDSS constitue un obstacle à l'utilisation généralisée de l'olanzapine LAI. L'exigence d'une surveillance étroite après l'injection limite la praticité et la flexibilité de cette option thérapeutique. L'Olanzapine LAI développée par Medincell est conçue pour éliminer le risque de PDSS, offrant ainsi une alternative potentiellement plus sûre et plus accessible.

Le profil de sécurité systémique à long terme était conforme à celui d'autres formulations d'olanzapine (source : données internes. Parsippany, NJ: Teva Neuroscience, Inc.)

Le dépôt de la demande de mise sur le marché américain de l'olanzapine LAI par Teva est prévu au quatrième trimestre 2025.

1.2.3 Partenariat avec iM4TB pour le développement d'une version injectable à action prolongée du Macozinone, un traitement expérimental prometteur contre la tuberculose

iM4TB, Innovation Medicines for Tuberculosis, est une fondation suisse à but non lucratif dédiée à accélérer le développement et à faciliter l'accès aux traitements antituberculeux, soutenue par des partenaires de renommée mondiale, tels que la Fondation Gates et engagée dans des collaborations internationales, notamment ERA4TB, aux côtés d'acteurs majeurs tels que GSK, J&J, Evotec, TB Alliance, l'Université Carlos III de Madrid et l'Institut Pasteur.

iM4TB, dans le cadre de sa participation à ERA4TB – un programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union Européenne – investit dans les premières étapes de développement d'une version injectable à action prolongée du Macozinone, un potentiel nouveau traitement contre la tuberculose.

Un injectable à libération prolongée du Macozinone pourrait contribuer à relever plusieurs défis majeurs liés au traitement de la tuberculose : faciliter l'accès, améliorer l'observance des patients même après la disparition des symptômes et réduire le risque de résistance médicamenteuse. La tuberculose est l'une des affections les plus meurtrières de l'histoire, encore responsable de plus 1,2 million de morts chaque année.

1.2.4 Renforcement du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire de Medincell qui s'est tenue le 11 septembre 2025, a approuvé la nomination de trois nouveaux membres indépendants au conseil d'administration :

- Dr Sharon Mates, PhD, est la cofondatrice et ancienne PDG d'Intra-Cellular Therapies, une biotech américaine spécialisée dans le système nerveux central, qui a développé le médicament à succès CAPLYTA®, avant d'être achetée par Johnson & Johnson pour 14,6 milliards de dollars en avril 2025.
- Dr Charles Kunsch, PhD, est un dirigeant expérimenté des sciences de la vie, avec plus de 30 ans d'expérience, notamment en tant qu'ancien directeur général de AbbVie Ventures, où il a piloté des investissements dans des entreprises biotechnologiques innovantes.
- Dr Pascal Touchon, DVM, a plus de 40 ans d'expérience à des postes de direction dans l'industrie biopharmaceutique au niveau international, notamment chez Novartis Oncology et

Atara Biotherapeutics, et actuellement membre du conseil d'administration d'Ipsen, CDR-Life, RoslinCT, Catalym et Xylocor.

1.2.5 Considérations géopolitiques et macroéconomiques

La Société estime avoir le même risque concernant les conflits géopolitiques et macroéconomiques que dans les comptes consolidés clos le 31 mars 2025.

Le siège mondial de Teva et plusieurs de leurs installations de fabrication et de recherche et développement sont situées en Israël. Bien que les activités en Israël ne soient pas actuellement affectées, la poursuite, l'escalade ou l'expansion de cette guerre, pourrait entraîner des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des retards dans les processus de production et de distribution, dans les initiatives de R&D et dans leur capacité à répondre en temps voulu à la demande des consommateurs. Selon les informations communiquées par Teva en date du 5 novembre 2025, si l'impact de cette guerre sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Teva a été négligeable, cet impact pourrait augmenter de manière significative dans le futur.

Une détérioration des capacités opérationnelles et ou financières du partenaire Teva pourrait notamment confronter la Société à des retards dans les royalties attendues de la commercialisation de UZEDY® et celle à venir pour mdc-TJK du fait des contraintes de réorganisation de Teva et de sa chaîne d'approvisionnement ou de retard de production et de distribution.

Dans ce contexte, si la Société n'a pas la maîtrise de la gestion de la situation chez son partenaire Teva sur les programmes menés en commun, Teva a mis en œuvre certaines mesures en réponse à ces pressions macroéconomiques et à ces événements géopolitiques et envisage continuellement diverses initiatives, des stratégies alternatives d'approvisionnement en matières premières et des plans de production de secours pour ses produits clés, afin d'atténuer et de compenser partiellement l'impact de ces facteurs macroéconomiques et géopolitiques.

Par ailleurs, la guerre en Ukraine qui a débuté fin février 2022 n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe à ce jour. La Société ainsi que ses principaux clients, fournisseurs et prestataires n'ont pas d'activité dans ces pays susceptibles d'obérer significativement leurs opérations futures.

De plus, la hausse des tarifs douaniers avec les Etats-Unis n'impacte pas directement la Société, ni ses partenaires ou alors uniquement dans une proportion non suffisamment significative pour qu'elle puisse être estimée à la date de clôture des comptes semestriels.

NOTE 2 – BASE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RESUMÉS DE LA SOCIÉTÉ

2.1 Base d'établissement des comptes consolidés IFRS semestriels résumés de la Société

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe Medincell a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés semestriels résumés de Medincell pour le semestre clos le 30 septembre 2025 ont été établis en application des normes IFRS tels qu'adoptées par l'Union européenne en vigueur au 30 septembre 2025 et ceci pour toutes les périodes présentées. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/accounting-and-taxes/annual-accounts_en

Les états financiers consolidés semestriels au 30 septembre 2025 sont présentés de manière résumée conformément à la norme internationale financière IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

S'agissant de comptes résumés, les états financiers consolidés semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus en liaison avec les comptes consolidés IFRS de l'exercice clos le 31 mars 2025, sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires.

2.2 Nouvelles normes et interprétations applicables sur la période close au 30 septembre 2025

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2025, à l'exception des nouvelles normes suivantes d'application obligatoire pour la Société :

| Norme / Interprétation | Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du) | Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du) |
|---|---|--|
| Amendement à IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères - Absence de convertibilité | 01/01/2025 | 01/01/2025 |

L'adoption des nouvelles normes / amendements / interprétations obligatoires listés ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune norme, interprétation, amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés ouverts au 1^{er} avril 2025.

| Norme / Interprétation | Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du) | Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du) |
|--|--|---|
| Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7 – Comptabilisation et information à fournir au titre des contrats de fourniture d'électricité | 01/01/2026 | 01/01/2026 |
| Amendements à IFRS 9 – Instruments financiers et à IFRS 7 – Instruments financiers : information à fournir – Classification et évaluation des instruments financiers | 01/01/2026 | 01/01/2026 |
| IFRS 18 – Présentation et information à fournir dans les états financiers | 01/01/2027 | N.C.* |
| IFRS 19 – Filiales sans responsabilité publique | 01/01/2027 | N.C.* |
| Améliorations annuelles des IFRS – Volume 11 | 01/01/2026 | 01/01/2026 |
| Amendements à IFRS 1 - Adoption des IFRS pour la première fois | 01/01/2026 | 01/01/2026 |
| Amendements à IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir | 01/01/2026 | 01/01/2026 |
| Amendements à IFRS 9 - Instruments financiers | 01/01/2026 | 01/01/2026 |
| Amendements à IFRS 10 – Etats financiers consolidés | 01/01/2026 | 01/01/2026 |
| Amendements à IAS 7 – Tableau de flux de trésorerie | 01/01/2026 | 01/01/2026 |

N.C.* : Non connue

Le processus d'évaluation des impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs, les comptes consolidés semestriels du groupe Medincell ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC à la date de clôture.

NOTE 3 – RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont préparés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société-mère, et les montants présentés dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Les montants sont arrondis à l'unité supérieure ou inférieure pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les montants totaux présentés dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres précédents.

3.1 Base d'évaluation des comptes consolidés semestriels résumés

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du principe de continuité d'exploitation (voir Note 3.5 et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS applicables).

A l'exception des principes comptables propres à l'établissement de comptes consolidés semestriels énoncés ci-après et de l'application des nouvelles normes IFRS rendue obligatoire à compter du 1^{er} avril 2025, le Groupe a appliqué les mêmes règles et principes comptables que ceux mentionnés dans ses derniers comptes consolidés annuels établis au 31 mars 2025.

3.2 Recours à des jugements

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS. Leur établissement exige que la Direction exerce son jugement, qu'elle ait recours à des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres critères considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les principales estimations, hypothèses et jugements concernent les évaluations de la juste valeur des plans de paiement en actions, de la rémunération annuelle variable de l'emprunt contracté auprès de la BEI, de la part recouvrable du crédit impôt recherche, des prix de vente dépendant de l'identification du nombre d'obligations de performance, des coûts de développement et de l'avancement des dépenses pour mesurer le chiffre d'affaires à reconnaître au titre des prestations de développement, des avantages du personnel et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière.

Ces estimations et hypothèses sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2025.

Des estimations, hypothèses et jugements différents pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes.

Les estimations utilisées par le Groupe pour élaborer les états financiers intègrent la prise en compte des risques induits par le changement climatique, qu'ils soient physiques, réglementaires, ou liés aux attentes des clients et aux engagements sectoriels. Du fait de son activité actuelle de recherche et de développement et de la première commercialisation récente de l'un de ses produits, le Groupe a une activité industrielle directe ou indirecte faible. Dans ce contexte, les effets de ces changements à long terme ne sont pas significatifs à ce stade de développement de la Société.

3.3 Saisonnalité de l'activité

Les revenus sont essentiellement issus de prestations de service pour les activités de recherche de formulation des produits supportés par des partenaires. En raison du cycle de développement des produits et en fonction des paramètres financiers mis en place dans le cadre de partenariats (ceux-ci pouvant intégrer ou non certains éléments tels que la facturation de services de formulation, des paiements d'étapes, des royalties, le partage de coûts, le partage de profits...), le chiffre d'affaires peut varier significativement d'une période à l'autre mais n'est pas soumis à des effets de saisonnalité.

3.4 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise :

- a) qui se livre à des activités à partir desquelles elle susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et les charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- b) dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et évaluer sa performance ; et
- c) pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

A ce stade de développement, le Groupe a conclu que ses opérations constituent un seul et unique secteur opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des procédés à base de polymères biodégradables permettant la délivrance contrôlée et prolongée de principes actifs chez l'humain et l'animal.

La ventilation du chiffre d'affaires est présentée en Note 6.1.

3.5 Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation a été retenu par la Direction de la Société compte tenu des éléments et hypothèses structurants suivants :

- La situation déficitaire de la Société au 30 septembre 2025 s'explique par le caractère innovant des produits développés en interne impliquant une phase de recherche et de développement nécessitant un financement important, qui n'est encore que partiellement compensée par la montée en puissance des revenus issus des collaborations signées par la Société ;
- La trésorerie disponible au 30 septembre 2025 s'élève à 49,8 M€, auxquels d'ajoutent 3,7 M€ de placements financiers mobilisables rapidement (notes 5.6 et 5.7) ;
- Le chiffre d'affaires prévisionnel lié aux royalties calculées sur les ventes du produit UZEDY™ est déterminé sur la base des ventes enregistrées par Teva sur les deux premières années de commercialisation et d'une progression attendue de celles-ci établies en reprenant les progressions de ventes de produits comparables ;
- Le chiffre d'affaires prévisionnel, à percevoir, lié aux services rendus est déterminé sur la base de l'avancement des produits et des probabilités de succès de chacun des programmes concernés ;

- Les crédits d'impôts recherche et innovation sont pris en compte en fonction des estimations attendues des dépenses éligibles compte tenu des projets de la Société et en conformité avec les règles actuelles de détermination de ces crédits ;
- Les covenants financiers actuellement en vigueur prévus dans le cadre du contrat de prêt avec la BEI sont respectés au 30 septembre 2025 et sur les 12 prochains mois suivant la date de clôture (Note 5.11).

L'ensemble de ces ressources permet de financer au cours des 12 prochains mois la consommation de trésorerie attendue.

NOTE 4 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société-mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le périmètre de consolidation du Groupe Medincell se compose des sociétés suivantes et n'a pas évolué sur le semestre clos au 30 septembre 2025 :

| Entité | Pays | Pourcentage d'intérêts | Pourcentage d'intérêts | Méthode de consolidation |
|-----------------|------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| | | 31 mars 2025 | 30 septembre 2025 | |
| Medincell SA | France | 100% | 100% | Société-Mère |
| CM Biomaterials | Pays-Bas | 50% | 50% | Mise en équivalence |
| Medincell Inc. | Etats-Unis | 100% | 100% | Intégration globale |

L'activité du Groupe est quasiment exclusivement portée par la Société-Mère française, Medincell SA.

CM Biomaterials

Medincell S.A. détient 50% du capital de la société CM Biomaterials. La société a été créée en août 2015 aux Pays-Bas sous la forme d'une joint-venture en collaboration avec Corbion. Les actionnaires sont à parts égales Medincell et Corbion. La Société n'ayant pas le contrôle exclusif sur CM Biomaterials, cette dernière est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

Son résultat net au 30 septembre 2024 et 2025 se détaillent comme suit (en milliers d'euros) :

(En milliers d'€)

| COMPTE DE RESULTAT RESUME | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 566 | 1 826 |
| Coût des produits et services rendus | (449) | (1 129) |
| Autres produits et charges opérationnels | (114) | (697) |
| Résultat financier | 0 | (0) |
| Résultat net | 3 | 0 |

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux royalties facturées par Medincell et Corbion conformément à l'accord de licence relatif aux droits d'utilisation de leurs technologies respectives qui sont concédés à CM Biomaterials BV pour la fabrication et la distribution des polymères nécessaires à la formulation, au développement et à la commercialisation des différents produits utilisant la technologie BEPO. Contractuellement ces royalties s'élèvent à 50% du résultat de CM Biomaterials BV pour chacun des deux partenaires (Medincell et Corbion).

Medincell Inc.

Depuis sa création, la société n'a pas généré de chiffre d'affaires et compte un salarié.

NOTE 5 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

5.1 *Immobilisations incorporelles*

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles au titre des périodes couvertes sont présentés ci-dessous :

| (En milliers d'€) | 31/03/2025 | Mouvements de la période | | | 30/09/2025 |
|--|----------------|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|----------------|
| | | Acquisitions/ Augmentation s | Cessions et mises au rebout | Reclassement s | |
| Logiciels, brevets, licences | 5 023 | 369 | (55) | 68 | 5 405 |
| Immobilisations en cours et acomptes versés | 105 | 245 | - | (68) | 282 |
| Immobilisations incorporelles brutes | 5 128 | 614 | (55) | - | 5 687 |
| Logiciels, brevets, licences | (2 481) | (188) | 15 | - | (2 654) |
| Immobilisations en cours et acomptes versés | - | - | - | - | - |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (2 481) | (188) | 15 | - | (2 654) |
| Immobilisations incorporelles nettes | 2 647 | 426 | (40) | - | 3 032 |

La Société a poursuivi la consolidation de sa propriété intellectuelle au cours du semestre clos au 30 septembre 2025.

Une dépréciation sur brevets de 43 K€ a été comptabilisée sur la période afin de tenir compte des stades d'avancement et de commercialisation de certaines activités, portant la valeur nette comptable de ce poste après amortissement et dépréciation à 2 751 K€.

5.2 *Immobilisations corporelles*

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations corporelles au titre des périodes couvertes sont présentés ci-dessous :

| (En milliers d'€) | 31/03/2025 | Mouvements de la période | | | 30/09/2025 |
|---|------------|--------------------------|----------------------------|---------------|------------|
| | | Acquisitions | Cessions et mises au rebut | Reclassements | |
| Matériels de laboratoire, installations techniques | 4 239 | 42 | (4) | - | 4 277 |
| Installations et agencements divers | 2 729 | 23 | - | 26 | 2 777 |
| Matériels de bureau et informatique et autres | 1 314 | 23 | (56) | - | 1 281 |
| Matériels de transport | - | 8 | - | - | 8 |
| Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés | 60 | 134 | - | (26) | 168 |

| | | | | | |
|---|----------------|--------------|-------------|----------|----------------|
| Immobilisations corporelles brutes | 8 342 | 230 | (60) | - | 8 511 |
| Matériels de laboratoire, installations techniques | (3 403) | (150) | 4 | - | (3 548) |
| Installations et agencements divers | (1 536) | (137) | - | - | (1 673) |
| Matériels de bureau et informatique et autres | (1 067) | (69) | 56 | - | (1 080) |
| Matériels de transport | - | - | - | - | - |
| Immobilisations en cours et acomptes versés | - | - | - | - | - |
| Amortissements des immobilisations corporelles | (6 006) | (356) | 60 | - | (6 301) |
| Immobilisations corporelles nettes | 2 336 | (126) | - | - | 2 210 |

Les investissements réalisés par le Société au cours du semestre clos au 30 septembre 2025 portent sur :

- Des équipements de laboratoire,
- Des renouvellements de matériels constituant le parc informatique.

Au regard de l'évolution des activités de la Société et de la nature des actifs corporels, aucune dépréciation des actifs corporels n'a été constatée sur le semestre clos au 30 septembre 2025.

5.3 Contrats de location

Les mouvements relatifs aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs sur le semestre clos au 30 septembre 2025 se détaillent comme suit :

| (En milliers d'€) | 31/03/2025 | Nouveaux contrats souscrits sur la période | Sorties liées aux fins de contrats | Dotation aux amortissements de la période | 30/09/2025 |
|--|--------------|--|------------------------------------|---|--------------|
| Bâtiment | 2 003 | - | - | (174) | 1 830 |
| Matériels | 834 | 97 | - | (181) | 749 |
| Véhicules | 7 | - | - | (2) | 5 |
| Matériels Info. | 94 | - | - | (45) | 49 |
| Total des droits d'utilisation liés aux contrats de location - nets | 2 937 | 97 | - | (402) | 2 632 |

| (En milliers d'€) | 31/03/2025 | Nouveaux contrats souscrits sur la période | Paiements en capital sur la période | 30/09/2025 | Dont passifs locatifs courants | Dont passifs locatifs non courants |
|-----------------------------------|--------------|--|-------------------------------------|--------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Bâtiment | 2 089 | - | 178 | 1 911 | 355 | 1 556 |
| Matériels | 522 | 97 | 138 | 481 | 238 | 243 |
| Véhicules | 5 | - | 2 | 3 | 3 | - |
| Matériels Info. | 104 | - | 41 | 63 | 52 | 11 |
| Total des passifs locatifs | 2 720 | 97 | 358 | 2 457 | 647 | 1 810 |

Le nouveau contrat souscrit sur la période s'élève, au 30 septembre 2025, à 97 K€ et correspond à du matériel médical.

Pour l'ensemble des baux concernant les locaux, la Société a considéré, pour la détermination du passif de location, qu'elle ne les résilierait pas avant leur terme, et qu'elle ne solliciterait pas leur renouvellement à son issue.

5.4 Actifs financiers et autres actifs non courants

Les actifs financiers et autres actifs non courants se détaillent comme suit :

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 31/03/2025 |
|--|--------------|--------------|
| Dépôts et cautionnements versés | 98 | 98 |
| Contrat de liquidités - espèces | 1 232 | 514 |
| Titres de participation non consolidés | 6 | 6 |
| Actifs financiers non courants | 1 336 | 618 |
| Part à plus d'un an des créances fiscales | 3 590 | 1 250 |
| Charges constatées d'avance | 406 | 33 |
| Total des Actifs financiers et Autres actifs non courants | 5 332 | 1 900 |

Les créances fiscales correspondent majoritairement au crédit impôt recherche 2025 pour la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2025, contre une période allant du 1er janvier au 31 mars lors de la clôture annuelle présentée. Elles sont principalement constituées par des créances de crédits d'impôts recherche de l'année civile 2025 pour 3 250 K€ et de crédits d'impôts famille 2025 pour 67 K€.

5.5 Clients et comptes rattachés

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des créances clients pour les périodes présentées :

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 31/03/2025 |
|---------------------|--------------|--------------|
| Créances clients | 830 | 1 417 |
| Factures à établir | 2 052 | 1 730 |
| Valeur brute | 2 882 | 3 147 |
| Dépréciation | - | - |
| Valeur nette | 2 882 | 3 147 |

Au 30 septembre 2025, les créances clients et comptes rattachés sont composées pour 749 K€ de créances clients de royalties sur la joint-venture CM Biomaterials. Les factures à établir sont composées principalement d'une facture à établir de 1 911 K€ au titre des royalties envers le partenaire commercial Teva.

5.6 Placements financiers et autres actifs courants

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des créances clients pour les périodes présentées :

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 31/03/2025 |
|--|--------------|---------------|
| Dépôts à terme courants | 3 735 | 12 857 |
| Placements financiers | 3 735 | 12 857 |
| Créances fiscales | 3 909 | 4 463 |
| Charges constatées d'avance | 846 | 941 |
| Avances et acomptes sur commandes | 49 | 11 |
| Créances sociales | 74 | 58 |
| Autres | 95 | 99 |
| Autres actifs courants bruts | 4 973 | 5 572 |
| Total des Placements financiers et Autres actifs courants | 8 708 | 18 429 |

Placements financiers

Les placements financiers correspondent à l'équivalent de 3 735 K€ de comptes à terme (CAT) libellés en USD ou EUR d'une maturité de 6 mois, offrant une possibilité de remboursement anticipé à tout moment. Leur diminution sur la période correspond à une réallocation vers de la Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Ces placements s'inscrivent dans une stratégie de la Société d'optimiser sans risque sa trésorerie en devise à un taux de rendement attractif, tout en disposant d'une faculté de liquidité immédiate. Bien qu'ils soient considérés comme très liquides, l'existence d'une pénalité implicite en cas de déblocage anticipé (réduction du taux de rémunération) ne permet pas de les considérer comme des équivalents de trésorerie.

Créances fiscales

Au 30 septembre 2025, les créances fiscales sont principalement constituées par des créances de crédits d'impôts recherche de l'année civile 2024 pour 3 201 K€ , de TVA pour 610 K€, et des crédits d'impôts famille 2024 pour 61 K€.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont principalement liées à des dépenses opérationnelles courantes qui concernent la période suivante (notamment des frais de CRO, d'abonnements logiciels et maintenance, des frais d'accès à des bases de données, de crèche en faveur d'enfants du personnel, de collaborations académiques ainsi que des frais d'assurance).

5.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau suivant présente la ventilation (i) du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif de l'état de la situation financière consolidée ainsi que (ii) du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie nets », tel que présenté dans le tableau consolidé des flux de trésorerie et ce, pour chaque période présentée :

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 31/03/2025 |
|---|---------------|---------------|
| Disponibilités | 19 472 | 18 097 |
| Comptes et dépôts à terme | 30 295 | 40 943 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 49 767 | 59 040 |
| Découverts bancaires | - | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie Nets | 49 767 | 59 040 |

Au 30 septembre 2025, les comptes à terme (CAT) et de dépôt à terme (DAT) sont libellés en EUR et ont une maturité de 3 à 12 mois, offrant une possibilité de remboursement anticipé à tout moment moyennant un préavis de 32 jours, sans pénalité et sans réduction du taux d'intérêt contractuel.

5.8 Capital

Au 31 mars 2025, le capital était composé de 33 072 747 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale de 0,01 euro.

Au cours du semestre clos au 30 septembre 2025, 30 139 actions ordinaires nouvelles ont été créées et portent le nombre d'actions total composant le capital social à 33 102 886 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,01 euro.

Le tableau ci-après détaille les mouvements intervenus sur le capital de Medincell S.A. au cours du semestre clos le 30 septembre 2025 :

| Date | Nature des opérations sur le capital | Nombre d'actions émises | Valeur nominale | Capital | Primes d'émission |
|---|--------------------------------------|-------------------------|-----------------|---------------------|------------------------|
| Au 31 mars 2025 | | 33 072 747 | 0,01 € | 330 727,47 € | 70 725 239,90 € |
| Exercice de BSA | | - | - | 0,00€ | 18 000€ |
| Exercice de BSA / BSPCE | | 3 000 | 0,01€ | 30,00€ | 4 602€ |
| Exercice SO | | 11 056 | 0,01€ | 110,56€ | 71 505€ |
| Attribution AGA2020ABIS | | 3 360 | 0,01€ | 33,60€ | - |
| Attribution AGA2022ABIS | | 5 613 | 0,01€ | 56,13€ | - |
| Attribution AGA2023ABIS | | 6 667 | 0,01€ | 66,67€ | - |
| Attribution AGA2023A | | 443 | 0,01€ | 4,43€ | - |
| Imputation des pertes sur la prime d'émission | | - | - | - | (70 725 240€) |
| Au 30 septembre 2025 | | 33 102 886 | 0,01€ | 331 028,86€ | 94 107,44€ |

5.9 Actions auto détenues

La Société a confié depuis 2018 à un partenaire bancaire la mise en œuvre d'un contrat de liquidité sur ses propres actions. Celui-ci est géré depuis le 11 septembre 2024, par la Banque Rothschild Martin Maurel. Le contrat de liquidité actuellement en vigueur a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société Medincell sur le marché d'EURONEXT Paris.

Au 30 septembre 2025, dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions auto-détenues est nul contre 7 000 au 31 mars 2025. La Société dispose également de 1 232 K€ de liquidités contre 514 K€ au 31 mars 2025.

5.10 Paiements fondés sur des actions

Des bons de souscription d'actions (« BSA »), des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (« Stock-options »), d'actions gratuites (« AGA ») et de « Restricted Stock Units » (« RSU ») ont été attribués par la Société aux dirigeants, aux salariés du Groupe et à certains prestataires.

La charge comptabilisée sur le semestre clos au 30 septembre 2025 en application d'IFRS 2 relative aux plans qui étaient en circulation au 30 septembre 2025 s'élève à 1 589 K€ (1 187 K€ au titre du semestre clos au 30 septembre 2024).

Aucun nouveau plan n'a été attribué au cours du semestre clos au 30 septembre 2025.

Synthèse de la charge comptabilisée sur les périodes closes aux 30 septembre 2025 et 2024 :

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 - 6 mois | | | 30/09/2024 - 6 mois | | |
|-------------------|--------------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Charges cumulées à l'ouverture | Charges de la période | Charges cumulées à date | Charges cumulées à l'ouverture | Charges de la période | Charges cumulées à date |
| AGA 2020 A bis | 130 | 1 | 131 | 123 | 3 | 126 |
| AGA 2021 B bis | 44 | 1 | 45 | 40 | 2 | 42 |
| RSU 1 | 4 | - | 4 | 4 | - | 4 |
| RSU 2 | 102 | 7 | 109 | 81 | 13 | 94 |
| BSA 2024 A | 206 | - | 206 | - | - | - |
| AGA 2022 A | 9 | - | 9 | 9 | - | 9 |
| AGA 2022 B | 3 185 | 105 | 3 290 | 2 726 | 266 | 2 992 |
| AGA 2023 A | 13 | - | 13 | 8 | 3 | 11 |
| AGA 2023 A bis | 101 | 14 | 115 | 52 | 35 | 87 |
| AGA 2023 B1 | 1 319 | 164 | 1 483 | 347 | 556 | 903 |
| AGA 2023 B2 | 628 | - | 628 | 191 | 308 | 499 |
| AGA 2024 A1 | 566 | 893 | 1 459 | - | - | - |
| AGA 2024 A2 | 141 | 211 | 352 | - | - | - |
| AGA 2024 A3 | 32 | 51 | 83 | - | - | - |
| AGA 2024 A bis 1 | 39 | 87 | 126 | - | - | - |
| AGA 2024 A bis 2 | 24 | 53 | 77 | - | - | - |
| Total | 6 543 | 1 589 | 8 131 | 3 581 | 1 187 | 4 768 |

Pour les plans attribués sur les exercices précédents, l'intégralité des informations financières requises doit être lue en liaison avec les comptes consolidés de l'exercice clos du 31 mars 2025.

5.11 Dettes financières

Variation des passifs financiers

| (En milliers d'€) | Mouvements de la période | | | | | | |
|-------------------|--------------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------|------------------------------|
| | 31/03/2025 | Souscription (net de frais) | Remboursements nominal | Intérêts au taux d'intérêt effectif | Intérêts payés | Variation juste valeur | Reclassements en non courant |
| | | | | | | | 30/09/2025 |

| | | | | | | | | |
|--|----------------|---|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Emprunt BEI | 46 421 | - | - | 2 671 | (206) | (239) | 279 | 48 926 |
| Emprunt BPI Innovation | 2 100 | - | - | - | - | - | (300) | 1 800 |
| Prêt Garanti par l'Etat | 894 | - | - | 4 | (38) | - | (752) | 108 |
| Dettes financières - non courantes | 49 416 | - | - | 2 675 | (244) | (234) | (773) | 50 835 |
| Avances remboursables et prêts à taux 0 | 550 | - | (403) | 2 | - | - | - | 150 |
| Emprunt BPI innovation | 600 | - | (300) | - | - | - | 300 | 600 |
| Emprunt BEI | 1 990 | - | - | - | - | - | (279) | 1 711 |
| Prêt Garanti par l'Etat | 3 471 | - | (1 732) | 19 | - | - | 752 | 2 510 |
| Intérêts courus sur emprunts | 10 | - | - | 6 | (10) | - | - | 6 |
| Dettes financières - courantes | 6 621 | - | (2 435) | 27 | (10) | - | 773 | 4 976 |
| Emprunt BEI - Composante BSA - Non courant | 8 564 | - | - | - | - | 6 756 | - | 15 320 |
| Instruments dérivés passifs - non courant | 8 564 | - | - | - | - | 6 756 | - | 15 320 |
| Emprunt BEI - Composante BSA - Courant | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments dérivés passifs - courant | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des dettes financières | 64 601 | | (2 435) | 2 702 | (254) | 6 518 | | 71 131 |
| Trésorerie et Equivalents de trésorerie | (59 040) | | | | | | | (49 767) |
| Placements financiers | (12 857) | | | | | | | (3 735) |
| Endettement Net | (7 296) | | | | | | | 17 629 |

(1) Evolution de l'estimation de la rémunération variable par la société au cours du semestre

| (En milliers d'€) | Mouvements de la période | | | | | | 30/09/2024 | |
|--|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------|--------------------|------------------------|------------------------------|------------------------------|--|
| | Souscription (net de frais) | Remboursements nominal | Intérêts au taux d'intérêt effectif | | Variation juste valeur | Reclassements en non courant | | |
| | | | Intérêts payés | Intérêts payés | | | | |
| Avances remboursables et prêts à taux 0 | 552 | - | - | - | - | - | (403) 149 | |
| Emprunt BEI | 42 901 | - | - | 2 434 | - | 415 (1) | (1 065) 44 685 | |
| Emprunt BPI Innovation | 2 700 | - | - | - | - | - | (300) 2 400 | |
| Prêt Garanti par l'Etat | 4 388 | - | - | - | - | - | (1 744) 2 644 | |
| Emprunts bancaires | - | - | - | - | - | - | - | |
| Dettes financières - non courantes | 50 541 | - | - | 2 434 | - | 415 | (3 512) 49 878 | |
| Avances remboursables et prêts à taux 0 | 339 | - | (211) | - | - | - | 403 531 | |
| Emprunt BPI innovation | 300 | - | - | 10 (10) | - | - | 300 600 | |
| Emprunt BEI | 1 419 | - | - | - | (200) | - | 1 065 2 284 | |
| Prêt Garanti par l'Etat | 3 443 | - | (1 720) | 59 (67) | - | - | 1 744 3 459 | |
| Intérêts courus sur emprunts | 17 | - | - | 12 (17) | - | - | - 12 | |
| Dettes financières - courantes | 5 518 | - | (1 931) | 81 (294) | - | 3 512 | 6 886 | |
| Emprunt BEI - Composante BSA - Non courant | 5 745 | - | - | - | - | 3 844 | - 9 589 | |
| Instruments dérivés passifs - non courant | 5 745 | - | - | - | - | 3 844 | - 9 589 | |
| Emprunt BEI - Composante BSA - Courant | - | - | - | - | - | - | - | |
| Instruments dérivés passifs - courant | - | - | - | - | - | - | - | |
| Total des dettes financières | 61 804 | - | (1 931) | 2 515 (294) | 4 260 | - | 66 353 | |

| | | | |
|---|---------------|--|---------------|
| Trésorerie et Équivalents de trésorerie | (19 460) | | (31 636) |
| Placements financiers | 0 | | (7 217) |
| | | | |
| Endettement Net | 42 344 | | 27 500 |

(1) Evolution de l'estimation de la rémunération variable par la société au cours du semestre

Au 30 septembre 2025, les passifs financiers sont principalement composés de :

- Avances remboursables et prêts à taux zéro : l'avance remboursable de la Région Occitanie a été consentie dans le cadre d'un Contrat Croissance ;
- Emprunt BEI : le prêt a été accordé dans l'objectif de financer la formulation et le développement de produits internes ainsi que les coûts annexes liés à ces activités. Le détail de cet emprunt est décrit ci-dessous ;
- Emprunt BPI Innovation : le prêt consenti par la BPI, pour développer un médicament longue action à base d'ivermectine pour protéger l'ensemble de la population contre la Covid-19 et ses mutations ;
- Prêts Garantis par l'Etat : les prêts ont été accordés dans le contexte de la situation sanitaire liée à la Covid.

Emprunt BEI

Pour financer la formulation et le développement de produits, en novembre 2022, Medincell a contractualisé un nouvel emprunt auprès de la BEI pour un montant de 40 M€ versable en 3 tranches de 20 M€, 10 M€ et 10 M€.

L'intégralité des informations relatives aux caractéristiques de l'emprunt BEI requises doit être lue en liaison avec les comptes consolidés de l'exercice clos du 31 mars 2025.

A chaque clôture, Medincell estime la rémunération variable qu'elle pourrait être amenée à payer au titre de ce contrat en tenant compte produit par produit des hypothèses les plus probables tant en termes d'occurrence des décaissements additionnels potentiels que du cadencement de ces derniers dans le temps. Ces décaissements additionnels sont estimés par la Société selon les encassemens attendus, tant en termes de prestations de développement que de milestones payments ou de royalties sur les ventes finales. Une probabilité de succès quant aux chances de commercialisation du produit est déterminée en fonction de la dernière phase clinique atteinte et de l'aire thérapeutique visée, sur la base de référentiels externes agrégeant ces probabilités de succès pour des produits récemment développés au niveau mondial.

La Société réévalue le montant de cette rémunération variable à chaque clôture. A la date d'arrêté des comptes, la Société estime que cette rémunération variable s'élèvera à un montant total de 23,4 M€ (contre 23,1 M€ au 31 mars 2025). Le paiement de cette rémunération variable s'échelonnera jusqu'en 2037 en fonction du chiffre d'affaires généré par la Société. La valeur de cette part variable actualisée au taux de 13%, taux d'intérêt effectif de la Tranche A, soit un montant de 11,0 M€ qui est inclus dans le montant de la dette BEI au 30 septembre 2025.

Une analyse de sensibilité de la rémunération variable indique qu'une diminution de 10% de celle-ci engendrerait une diminution de 1,1 M€ de la part variable actualisée. Le montant de rémunération variable étant plafonné, l'analyse de sensibilité n'a été réalisée qu'en cas de diminution.

Les covenants financiers actuellement en vigueur (Note 7.2) prévus dans le cadre du contrat de prêt de la BEI sont respectés au 30 septembre 2025 et sur les 12 prochains mois suivant la date de clôture.

Instruments dérivés passifs

Les 3 tranches du financement de la BEI sont accompagnées de l'émission de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de la BEI ouvrant droit, en cas d'exercice, à la souscription de 175 000 actions de la Société pour la Tranche A, de 286 041 actions pour la Tranche B et de 313 607 actions pour la Tranche C. Les BSA ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un quelconque marché. Le prix de souscription est de 1 euro par BSA.

Ces BSA sont assortis d'options :

- Un call sur les BSA émis par Medincell et à la main de la Société dans le cas d'offre publique d'achat et,
- Un put sur les BSA émis par Medincell et à la main de la BEI selon la survenance de certains évènements prévus au contrat (vente de la Société, changement de contrôle, maturité de la dette, remboursement anticipé de la dette, OPA, défaut de la Société).

Les caractéristiques des 3 tranches sont mentionnées ci-dessous :

| Caractéristiques des plans | Tranche A | Tranche B | Tranche C |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Date d'émission | 21/12/2022 | 26/01/2023 | 31/07/2023 |
| Date de fin de période d'exercice | 21/12/2032 | 26/01/2033 | 31/07/2033 |
| Nombre d'instruments | 175 000 | 286 041 | 313 607 |
| Prix d'exercice | 5,98€ | 7,31€ | 5,93€ |
| Cours du sous-jacent à l'émission | 6,15€ | 7,67€ | 6,34€ |
| Cours du sous-jacent au 31 mars 2025 | 14,40€ | 14,40€ | 14,40€ |
| Cours du sous-jacent au 30 septembre 2025 | 23,76€ | 23,76€ | 23,76€ |
| Maturité estimée à l'émission | 10 ans | 10 ans | 10 ans |
| Maturité estimée au 30 septembre 2025 | 7,2 ans | 7,3 ans | 7,8 ans |
| Volatilité à l'émission | 63,9% | 64,3% | 64,1% |
| Volatilité estimée au 31 mars 2025 | 55,2% | 55,2% | 55,3% |
| Volatilité estimée au 30 septembre 2025 | 54,9% | 54,9% | 54,9% |
| Taux de dividende | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Taux sans risque à l'émission | 2,84% | 2,67% | 3,03% |
| Taux sans risque 30 septembre 2025 | 3,14% | 3,16% | 3,23% |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Prix de souscription | 1,00€ | 1,00€ | 1,00€ |
| Modèle d'évaluation utilisé | Black & Scholes | Black & Scholes | Black & Scholes |
| Juste valeur unitaire moyenne (en €) | A l'émission : 3,51 Au 31/03/2025 : 11,4 Au 30/09/2025 : 19,9 | A l'émission : 4,66 Au 31/03/2025 : 10,7 Au 30/09/2025 : 19,3 | A l'émission : 3,72 Au 31/03/2025 : 11,3 Au 30/09/2025 : 20,1 |
| Valeur totale des instruments (en K€) | A l'émission : 615 Au 31/03/2025 : 1 950 Au 30/09/2025 : 3 485 | A l'émission : 1 332 Au 31/03/2025 : 3 059 Au 30/09/2025 : 5 523 | A l'émission : 1 166 Au 31/03/2025 : 3 555 Au 30/09/2025 : 6 312 |

Les BSA constituent des instruments financiers dérivés, notamment compte tenu du put permettant un remboursement en trésorerie dans le cas de la survenance de certains évènements.

La juste valeur du BSA issue du modèle Black & Scholes et des hypothèses décrites précédemment ressort à 15,3 M€ au 30 septembre 2025 contre 8,6 M€ au 31 mars 2025. La variation de juste de valeur de ces instruments financiers dérivés est inscrite en résultat financier. Au regard de la maturité de ces instruments, ces derniers sont classés en « Passifs non courants » au 30 septembre 2025. La variation de juste valeur entre le 30 septembre 2025 et le 31 mars 2025 s'explique par l'accroissement du cours de l'action Medincell qui est passée de 14,40 € au 31 mars 2025 à 23,76 € au 30 septembre 2025 (+65%).

Détail et échéancier des dettes financières :

Le tableau suivant résume au 30 septembre 2025 les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers du Groupe (montants totaux contractuels à décaisser, incluant capital, intérêts capitalisés, intérêts courus et rémunérations variables connues) :

| Nom | Date d'octroi | Montant obtenu | Taux d'intérêt du contrat | Taux d'intérêt effectif | 30/09/2025 (montant au bilan) | Montant à décaisser | <30 sept 2026 | <30 sept 2027 | <30 sept 2028 | <30 sept 2029 | <30 mars 2030 | >1er avril 2030 |
|---|-------------------------------|----------------|---------------------------|--|-------------------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Avances remboursables et prêts à taux 0 | 2015 2021 | 2 143 | 0% | 1,40% | 150 | 150 | 150 | - | - | - | - | - |
| Emprunt BEI | 12/2022 01/2023 07/2023 | 40 000 | - | Tranche A :13% Tranche B : 8,97% Tranche C 8,56% | 50 637 | 72 042 | 1 068 | 2 086 | 48 894 | 1 809 | 2 739 | 15 446 |
| Emprunt BPI Innovation | 11/2021 | 3 000 | 0,71% | 0,71% | 2 400 | 2 448 | 426 | 613 | 609 | 605 | 195 | - |
| Prêt Garanti par l'Etat | 2020 | 13 700 | 3 à 0,25% et un 1,75% | 1,01% | 2 618 | 2 685 | 2 562 | 124 | - | - | - | - |
| Intérêts courus sur emprunts | | | | | 6 | 6 | 6 | - | - | - | - | - |
| Dettes financières | - | - | - | - | 55 810 | 77 331 | 4 212 | 2 823 | 49 503 | 2 414 | 2 934 | 15 446 |

5.12 Avantages au personnel

Conformément à la loi française, les salariés de Medincell S.A. ont droit à une indemnité versée lors du départ à la retraite. Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement est inscrite au passif des comptes consolidés.

La provision comptabilisée s'élève à 406 K€ au 30 septembre 2025 contre 361 K€ au 31 mars 2025 soit une augmentation de 45 K€.

Compte tenu de leur faible matérialité, les hypothèses actuarielles de la provision n'ont pas été réévaluées au 30 septembre 2025, mais elles le seront au 31 mars 2026.

5.13 Dettes fournisseurs

Le tableau suivant détaille la ventilation des dettes fournisseurs pour les périodes présentées :

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 31/03/2025 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs | 933 | 1 538 |
| Factures non parvenues | 2 728 | 2 459 |
| Total dettes fournisseurs | 3 661 | 3 997 |

5.14 Autres passifs non courants

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 31/03/2025 |
|---|---------------|---------------|
| Produits constatés d'avance - part à plus d'un an | 12 859 | 13 689 |
| Autres passifs non courants | 12 859 | 13 689 |

Les autres passifs non courants s'élèvent à 12,9 M€ au 30 septembre 2025 et concernent principalement la reconnaissance d'un produit constaté d'avance comptabilisé au titre du programme de co-développement et de licence avec Abbvie (12,7 M€) suite à la réception en mai 2024 d'un upfront payment de 33 M€ pour développer une nouvelle génération de traitements injectables à action prolongée.

Pour les conditions de reconnaissance des produits, voir la note 6.1 Produits d'exploitation et autres produits.

5.15 Autres passifs courants

Le tableau suivant détaille la ventilation des autres passifs courants pour les périodes présentées :

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 31/03/2025 |
|--|---------------|---------------|
| Produits constatés d'avance - part à moins d'un an | 7 718 | 13 378 |
| Dettes sociales | 3 996 | 4 982 |
| Dettes fiscales | 156 | 89 |
| Dettes diverses | 178 | 133 |
| Autres passifs courants | 12 048 | 18 583 |

Produits constatés d'avance

Au 30 septembre 2025, les produits constatés d'avance courants concernent principalement :

- La reconnaissance des revenus à l'avancement relatif au programme de co-développement et de licence avec AbbVie pour développer une nouvelle génération de traitements injectables à action prolongée pour un montant de 5,7 M€ de part à moins d'un an (contre 9,9 M€ au 31 mars 2025),
- La reconnaissance des revenus à l'avancement de l'activité pour les programmes de contraception avec la Fondation Gates (mdc-WWM) pour 1,4 M€ de part à moins d'un an (contre 2,6 M€ au 31 mars 2025),
- La reconnaissance des revenus à l'avancement relatif au développement d'une version injectable à action prolongée de l'ivermectine pour combattre la transmission du paludisme avec l'organisation Unitaid pour 0,5 M€ (contre 0,7 M€ au 31 mars 2025).

Dettes sociales

Les dettes sociales sont principalement composées de provisions pour charges sociales sur actions gratuites et jetons de présence pour 1,7 M€, charges sociales du dernier trimestre pour 0,8 M€, primes pour 0,8 M€, et pour congés payés pour 0,7 M€.

5.16 Provisions

La Société fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité par l'administration fiscale portant sur la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021. Celle-ci est toujours en cours au 30 septembre 2025.

Les provisions non courantes s'élèvent à 2,6 M€ au 30 septembre 2025 contre 2,9 M€ au 31 mars 2025. Une reprise de 0,2M€ a été constatée sur le semestre relative à la provision pour risque constituée au titre des CIR 2021 et 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a reçu une proposition de rectification d'un montant de 1,3 M€ au titre au titre des crédits d'impôt recherche/innovation 2019 et 2020 dont l'impact maximal ne saurait excéder 0,9 M€ selon la Société. Au cours des exercices passés, une provision pour risque fiscal a été constituée à due concurrence. La Société a contesté l'intégralité du montant redressé au travers des observations du contribuable adressées à l'administration fiscale en octobre 2023.

Au cours des exercices passés, la Société a également constitué une provision pour risque au titre des CIR 2021 et 2022 à hauteur de 1,6 M€ dont 0,2 M€ de reprise sur le semestre clos le 30 septembre 2025 (une provision de 0,7 M€ avait été reconnue au cours du semestre clos le 30 septembre 2024).

5.17 Catégories d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les catégories d'actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des exercices présentés.

Conformément à la norme IFRS 13 relative aux instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan, les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.
- La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres de notre Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.
- Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

5.17.1 – Actifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des actifs financiers selon les catégories de la norme IFRS 9 et conformément à IFRS 13 :

| (En milliers d'€) | Niveau (selon la hiérarchie de juste valeur) | Valeur au bilan | Coût amorti | À la juste valeur par le biais du compte de résultat | 30/09/2025 | |
|---|---|--------------------|--------------|--|---|-----------------|
| | | | | | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Juste valeur |
| Actifs financiers non courants | 2 | 1 336 | 104 | 1 232 | - | 1 336 |
| Clients et comptes rattachés | 2 | 2 882 | 2 882 | - | - | 2 882 |
| Actifs financiers courants | 2 | 218 | 144 | - | - | 144 |
| Placements financiers | 2 | 3 735 | - | 3 735 | - | 3 735 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 | 49 767 | - | 49 767 | - | 49 767 |
| Total | | 57 938 | 3 130 | 54 734 | - | 57 864 |

| (En milliers d'€) | Niveau (selon la hiérarchie de juste valeur) | Valeur au bilan | Coût amorti | 31/03/2025 | | |
|--|---|--------------------|--------------|--|---|-----------------|
| | | | | À la juste valeur par le biais du compte de résultat | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Juste valeur |
| Actifs financiers non courants | 2 | 618 | 104 | 514 | - | 618 |
| Clients et comptes rattachés | 2 | 3 147 | 3 147 | - | - | 3 147 |
| Actifs financiers courants | 2 | 110 | 110 | - | - | 110 |
| Placements financiers | 2 | 12 857 | - | 12 857 | - | 12 857 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 | 59 040 | - | 59 040 | - | 59 040 |
| Total | | 75 772 | 3 361 | 72 411 | - | 75 772 |

5.17.2 – Passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des passifs financiers selon les catégories de la norme IFRS 9 et conformément à la norme IFRS 13 :

| (En milliers d'€) | Niveau (selon la hiérarchie de juste valeur) | Valeur au bilan | Coût amorti | 30/09/2025 | | |
|------------------------------------|--|--------------------|----------------|---|--|-----------------|
| | | | | À la juste valeur par le biais du compte de résultat | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Juste valeur |
| Dettes financières | 2 | 55 811 | 55 811 | - | - | 55 811 |
| Instruments dérivés passifs | 3 | 15 320 | - | 15 320 | - | 15 320 |
| Passifs locatifs | 2 | 2 457 | 2 457 | - | - | 2 457 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 | 3 661 | 3 661 | - | - | 3 661 |
| Autres passifs financiers courants | 2 | 178 | 178 | - | - | 178 |
| Total | | 77 427 | 62 107 | 15 320 | - | 77 427 |

| (En milliers d'€) | Niveau (selon la hiérarchie de juste valeur) | Valeur au bilan | Coût amorti | 31/03/2025 | | |
|------------------------------------|--|--------------------|----------------|---|--|-----------------|
| | | | | À la juste valeur par le biais du compte de résultat | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Juste valeur |
| Dettes financières | 2 | 56 038 | 56 038 | - | - | 56 038 |
| Instruments dérivés passifs | 3 | 8 564 | - | 8 564 | - | 8 564 |
| Passifs locatifs | 2 | 2 720 | 2 720 | - | - | 2 720 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 | 3 997 | 3 997 | - | - | 3 997 |
| Autres passifs financiers courants | 2 | 133 | 133 | - | - | 133 |
| Total | | 71 452 | 62 888 | 8 564 | - | 71 452 |

Les analyses de sensibilité des instruments dérivés passifs (passifs financiers de catégorie 3) d'un montant total de 15 320 K€ sont présentées comme suit :

Scénario central

| Evaluation au 30 septembre 2025 | | Tranche A | Tranche B | Tranche C |
|--|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Scénario central | Valeur unitaire moyenne (€) | 19,92 | 19,31 | 20,13 |
| | Valeur totale des instruments (k€) | 3 485 | 5 523 | 6 312 |

Sensibilité à la volatilité

| | | Tranche A | Tranche B | Tranche C |
|-------------------------------|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Volatilité - scénario central | | 54,9% | 54,9% | 54,9% |
| | | Tranche A | Tranche B | Tranche C |
| Volatilité +5% | Valeur unitaire moyenne (€) | 20,16 | 19,62 | 20,38 |
| | Valeur totale des instruments (k€) | 3 528 | 5 611 | 6 391 |
| | | Tranche A | Tranche B | Tranche C |
| Volatilité -5% | Valeur unitaire moyenne (€) | 19,68 | 19,01 | 19,89 |
| | Valeur totale des instruments (k€) | 3 445 | 5 437 | 6 238 |

Sensibilité à la valeur du sous-jacent

| | | Tranche A | Tranche B | Tranche C |
|--|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Valeur du sous-jacent - scénario central | | 23,76 € | 23,76 € | 23,76 € |
| | | Tranche A | Tranche B | Tranche C |
| Valeur du sous-jacent +5% | Valeur unitaire moyenne (€) | 21,07 | 20,44 | 21,28 |
| | Valeur totale des instruments (k€) | 3 686 | 5 848 | 6 673 |
| | | Tranche A | Tranche B | Tranche C |
| Valeur du sous-jacent -5% | Valeur unitaire moyenne (€) | 18,77 | 18,18 | 18,98 |
| | Valeur totale des instruments (k€) | 3 285 | 5 199 | 5 953 |

NOTE 6 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 *Produits d'exploitation et autres produits*

6.1.1 **Produits d'exploitation**

Le tableau suivant détaille les produits d'exploitation du Groupe au titre des semestres présentés :

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 6 mois | 30/09/2024 6 mois |
|--|----------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | 11 608 | 8 620 |
| - Produits des licences et des prestations de développement (hors royalties et milestones) | 7 370 | 5 516 |
| - Royalties commerciaux | 4 212 | 2 752 |
| - Royalties avec CM Biomaterials | 26 | 353 |

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2025 correspond à des produits des licences et des prestations de développement pour 7,4 M€, à des royalties pour 4,2 M€, dont 2,3M € sur les ventes des produits UZEDY et 1,9M€ sur les ventes des produits TEVA.

Comme lors de l'exercice précédent, l'intégralité du chiffre d'affaires au 30 septembre 2025 est réalisée avec des clients situés hors de France.

Sur le semestre clos le 30 septembre 2025, les 3 principaux clients (AbbVie, Teva et la Fondation Gates) représentent 91% du chiffre d'affaires (88% du chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 30 septembre 2024).

Les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des créances clients et des actifs sur contrats (factures à établir) sont présentés en Note 5.5.

Les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant des contrats conclus avec des clients sont présentés en Note 5.14 (produits constatés d'avance part non courante) et en Note 5.15 (produits constatés d'avance part courante et clients créditeurs).

Produits des licences et des prestations de développement (hors royalties et milestones)

Les revenus du semestre issus de prestations de développement sont relatifs aux activités de recherche de formulation des produits supportés par des partenaires.

AbbVie

Dans le cadre d'un accord de collaboration signé en avril 2024 avec AbbVie, Medincell s'est engagé à développer jusqu'à six traitements injectables à action prolongée : (i) le premier programme déjà identifié préalablement à la signature de l'accord et pour lequel AbbVie a repris les droits d'exploitation; et (ii) cinq autres programmes additionnels susceptibles d'être lancés par AbbVie et assortis chacun d'une option de substitution qui peut être exercée par AbbVie.

Au 30 septembre 2025, seul le programme initial est en cours, ce qui a permis la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 4 904 K€ sur l'exercice, calculé selon le pourcentage d'avancement des dépenses du programme et la quote-part du prix de transaction lui étant attribuée. Un montant de 3 702 K€ avait été reconnu au 30 septembre 2024.

Le solde du paiement initial de 35M\$ reçu d'AbbVie et non reconnu à date en chiffre d'affaires est enregistré en produits constatés d'avance pour un montant de 18 408 K€ (part courant et non courante) et sera reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur le programme initial et, le cas échéant, sur les autres programmes lorsque ceux-ci seront lancés ou que l'exercice du droit par AbbVie deviendra très improbable.

Fondation Gates

Dans le cadre de la collaboration conclue avec la Fondation Gates pour la mise au point de produits contraceptifs à durée prolongée pour les pays en développement, le revenu issu de ce contrat de collaboration est comptabilisé en chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15 et reconnu de manière progressive selon le pourcentage d'avancement des dépenses du programme, et plafonné au montant maximum contractuellement encaissable.

Un montant de 1 447 K€ a été comptabilisé conformément à la norme IFRS 15. Un montant de 1 522 K€ est également comptabilisé en produit constaté d'avance au titre des obligations de performance restant à exécuter au 30 septembre 2025 relatives à ce contrat. Au 30 septembre 2024, un montant de 1 092 K€ avait été reconnu conformément à la norme IFRS 15 et 4 151K€ en produit constaté d'avance.

Unitaid

Dans le cadre de la collaboration conclue avec l'organisation Unitaid visant à développer un produit injectable à action prolongée afin de lutter contre le paludisme dans les pays à pouvoir d'achat faible ou moyen, le revenu issu de ce contrat de collaboration est comptabilisé en chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15 et reconnu de manière progressive selon le pourcentage d'avancement des dépenses du programme.

Un montant de 148 K€ a été comptabilisé conformément à la norme IFRS 15. Un montant de 496 K€ est également comptabilisé en produit constaté d'avance au titre des obligations de performance restant à exécuter au 30 septembre 2025. Au 30 septembre 2024, un montant de 253 K€ avait été reconnu conformément à la norme IFRS 15 et 892K€ en produit constaté d'avance

Autres

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des prestations de services inclut également des études de faisabilité pour un montant de 871 K€.

Royalties commerciaux

Medincell est éligible au versement de royalties basé sur les ventes nettes du produit UZEDY™ commercialisé par TEVA. Ce taux est progressif en fonction du niveau des ventes et de marge brute réalisé par TEVA. Au cours du semestre clos au 30 septembre 2025, la Société a perçu 4,2 M€ au titre de ces royalties issus de la commercialisation du produit UZEDY™. Ce chiffre est en augmentation de 53% par rapport au semestre clos au 30 septembre 2024, les prescriptions et les ventes d'UZEDY™ progressant nettement et régulièrement depuis son lancement en mai 2023. Un montant de 2 752 K€ avait été reconnu au 30 septembre 2024.

Royalties avec CM Biomaterials B.V.

Au cours du semestre clos au 30 septembre 2025, la Société a perçu 26 K€ au titre des royalties issus des ventes de polymères réalisées par la joint-venture CM Biomaterials BV. Ce chiffre en nette diminution par rapport à l'année dernière est lié aux cycles de ventes de polymères aux partenaires de CM Biomaterials BV (0,4M€ au 30 septembre 2024).

6.1.2 Autres produits

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 6 mois | 30/09/2024 6 mois |
|--------------------------|----------------------|----------------------|
| Autres produits | 2 539 | 815 |
| - Crédit impôt recherche | 2 513 | 723 |
| - Autres produits | 26 | 92 |

Le produit constaté au titre crédit impôt recherche est composé d'une créance au titre de 2025 à hauteur de 2 294 K€ augmentée d'une reprise sur les provisions pour risques et charges à hauteur de 219 K€. Au 30 septembre 2024, le produit lié au crédit impôt recherche du semestre de 1 475K€ avait été diminué à hauteur de 753K€ du fait de la procédure de vérification de comptabilité en cours sur les exercices 2021, 2022 et 2023.

L'évaluation du Crédit d'Impôt Recherche à la fin de la période intermédiaire a été effectuée en tenant compte des charges de R&D engagées et des encassemens et remboursements de subventions et avances remboursables annuels. L'estimation des dépenses variables de personnel sur le semestre clos au 30 septembre 2025 correspond à la meilleure estimation du management.

6.2 Nature des dépenses allouées par fonction

6.2.1 Nature des charges incluses dans les « Frais de recherche et développement »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais de recherche et développement » :

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 6 mois | 30/09/2024 6 mois |
|-----------------------------|----------------------|----------------------|
| Charges de personnel | (6 005) | (5 707) |

| | | |
|---|-----------------|-----------------|
| dont : - charges de personnel hors paiements fondés sur des actions | (5 207) | (5 035) |
| - paiements fondés en actions | (798) | (672) |
| Autres charges opérationnelles décaissées | (6 522) | (3 954) |
| Autres charges opérationnelles non décaissées | (749) | (613) |
| Total | (13 276) | (10 274) |

L'augmentation des charges de personnel est principalement liée au renforcement des équipes et aux paiements fondés sur des actions. Les charges de sous-traitance, notamment de CDMO et CRO, et de conseil augmentent significativement sur la période compte tenu de l'évolution du portefeuille produit et des études sur de nouvelles technologies innovantes externes.

6.2.2 Nature des charges incluses dans les « Frais marketing et commerciaux »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais marketing et commerciaux »:

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|----------------|----------------|
| | 6 mois | 6 mois |
| Charges de personnel | | |
| dont : - charges de personnel hors paiements fondés sur des actions | (1 132) | (1 410) |
| - paiements fondés en actions | (981) | (1 276) |
| Autres charges opérationnelles décaissées | (151) | (134) |
| Autres charges opérationnelles non décaissées | (646) | (243) |
| Total Frais marketing et commerciaux | (27) | (34) |
| | (1 805) | (1 686) |

La diminution des charges de personnel est principalement liée à la non-reconduction de primes perçues en 2024 et à des postes vacants sur le semestre. Les autres charges opérationnelles augmentent du fait d'honoraires et conseils supérieurs sur la période.

6.2.3 Nature des charges incluses dans les « Frais généraux et administratifs »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais généraux et administratifs »:

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|----------------|----------------|
| | 6 mois | 6 mois |
| Charges de personnel | | |
| dont : - charges de personnel hors paiements fondés sur des actions | (3 306) | (2 700) |
| - paiements fondés en actions | (2 667) | (2 319) |
| Autres charges opérationnelles décaissées | (639) | (381) |
| Autres charges opérationnelles non décaissées | (2 200) | (2 176) |
| Total Frais généraux et administratifs | (172) | (195) |
| | (5 678) | (5 073) |

Les charges de personnel incluses dans les frais généraux et administratifs augmentent du fait de l'accélération des paiements fondés sur des actions. L'accroissement des autres charges opérationnelles s'explique par le renforcement du conseil d'administration et des honoraires de conseil.

6.3 Effectif

Au 30 septembre 2025, le Groupe emploie 145 salariés contre 140 salariés au 31 mars 2025 et 131 au 30 septembre 2024.

L'effectif du Groupe par fonction a évolué sur le semestre clos au 30 septembre 2025 de la façon suivante :

| Fonction | 30/09/2025 | 31/03/2025 | 30/09/2024 |
|----------------------------|------------|------------|------------|
| Recherche et développement | 106 | 98 | 89 |
| Marketing et commerciaux | 9 | 12 | 12 |
| Général et administration | 30 | 30 | 30 |
| Total des effectifs | 145 | 140 | 131 |

6.4 Autres produits et autres charges opérationnels

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 6 mois | 30/09/2024 6 mois |
|--|----------------------|----------------------|
| Autres produits opérationnels non courants | - | 69 |
| - Produits de cession d'immobilisations | - | - |
| - Autres produits | - | 69 |
| Autres charges opérationnelles non courantes | - | - |
| - VNC des immobilisations cédées | - | - |
| - Autres charges | - | - |
| Total Autres produits et charges opérationnels non courants | - | 69 |

Les autres produits et charges opérationnels au titre du semestre clos le 30 septembre 2024 concernent des éléments inhabituels ou peu fréquents.

6.5 Résultat financier

Le poste « Résultat financier » de l'état consolidé du résultat net se décompose de la manière suivante :

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 6 mois | 30/09/2024 6 mois |
|---|----------------------|----------------------|
| Produits des placements de trésorerie | 804 | 741 |
| Coût de l'endettement financier brut | (2 734) | (2 515) |
| Variation de la juste valeur des passifs financiers | (6 517) | (4 260) |
| Coût de l'endettement financier, net | (8 447) | (6 034) |
| Pertes de change | (961) | (1 009) |
| Autres charges financières | (108) | (6) |
| Autres charges financières | (1 069) | (1 015) |
| Gains de change | 54 | 139 |

| | | |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Autres produits financiers | 3 | 0 |
| Autres produits financiers | 57 | 139 |
| Total résultat financier | (9 459) | (6 910) |

Le résultat financier est principalement composé de :

- La variation de juste valeur de l'emprunt BEI s'élève à 6,5 M€ (voir note 5.11.1) provenant de :
 - La variation de l'estimation de la rémunération variable ayant un impact de 0,2 M€ en produits financiers ;
 - La juste valeur des BSA de l'emprunt BEI ayant un impact de 6,8 M€ en charges financières.
- Des charges d'intérêt au TIE pour 2,7 M€ contre 2,5 M€ au 30 septembre 2024.
- Produits financiers liés aux dépôts à terme pour 0,8 M€.

6.6 Charge d'impôt

Au 30 septembre 2025, la charge d'impôt s'élève 6 K€, contre une charge d'impôt de 129 K€ au 30 septembre 2024, et correspond à l'impôt exigible relatif à la filiale Medincell Inc. aux États-Unis.

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre la charge d'impôt effective sur les résultats et la charge d'impôt théorique (charge d'impôt calculée au taux nominal de 25%, hors contributions supplémentaires) :

| (En milliers d'€) | 30/09/2025 6 mois | 30/09/2024 6 mois |
|---|----------------------|----------------------|
| Résultat avant impôt | (16 299) | (14 439) |
| Taux théorique d'impôt | 25% | 25% |
| (Charge) Produit d'impôt théorique | 4 511 | 3 610 |
| Eléments en réconciliation | | |
| - Crédit d'impôt (dont Crédit Impôt Recherche) | 639 | 372 |
| - Paiements fondés sur des actions | (510) | (297) |
| - Différences permanentes (2) | (2 318) | (1 209) |
| - Non-activation des déficits de la période | (1 894) | (2 475) |
| - Autres différences (1) | 2 | (129) |
| (Charge) Produit d'impôt reconnu au compte de résultat | (6) | (129) |
| Taux d'impôt effectif | -0,04% | -1% |

(1) Au 30 septembre 2025, les autres différences correspondent principalement à un impôt payé par la filiale Medincell Inc. aux États-Unis.

(2) Au 30 septembre 2025, les différences permanentes concernent principalement la charge liée à la juste valeur des passifs financiers de la période.

Actifs et passifs d'impôts différés

La société française Medincell S.A. dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auxquels s'est rajouté le déficit du semestre clos au 30 septembre 2025. Au 30 septembre 2025, le montant cumulé de ses déficits reportables s'élève à 186,1 M€. Les pertes sont liées aux dépenses de recherche & développement pour le développement des produits propres de la Société.

6.7 Résultat par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

| | 30/09/2025 6 mois | 30/09/2024 6 mois |
|--|----------------------|----------------------|
| Profit (Perte) de la période - Attribuable aux actionnaires de Medincell (en K€) | (16 078) | (14 568) |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 33 083 877 | 29 101 025 |
| Nombre moyen pondéré d'actions auto détenues | 3 900 | 6 269 |
| Résultat de base et dilué par action, en Euro | (0,49) | (0,50) |

Résultat dilué par action

Pour les semestres clos les 30 septembre 2024 et 2025, le résultat net étant une perte, le résultat par action dilué est égal au résultat de base par action, tout instrument dilutif ayant en effet un effet anti-dilutif sur la perte par action.

NOTE 7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1 – Engagements de CM Biomaterials B.V.

CM Biomaterials B.V., joint-venture établie entre Medincell et Corbion, a pour objet la fabrication et la distribution des polymères nécessaires à la formulation, au développement et à la commercialisation des différents produits utilisant la technologie BEPO. La production des différents polymères est sous-traitée exclusivement à Purac Biochem B.V., société néerlandaise du groupe Corbion.

Dans le cadre de la collaboration, le Groupe s'est engagé, par l'intermédiaire de CM Biomaterials B.V., sur des volumes de fabrication de polymères minimum. Dans le cas où ces volumes ne seraient pas atteints, CM Biomaterials B.V. pourrait être tenu dans certaines circonstances de verser certaines compensations financières à Corbion. Le Groupe considère qu'il sera en mesure de respecter l'engagement de volumes sur l'exercice clos du 31 mars 2026.

7.2 – Engagements donnés sur les contrats d'emprunts

La BEI a accordé à Medincell une ligne de crédit de 40 M€ en novembre 2022, entièrement encaissée depuis juillet 2023 après la réalisation de toutes les conditions spécifiées dans l'accord.

Medincell, dans le cadre de cet accord de prêt, s'engage à disposer en permanence (i) d'au moins 8 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, et (ii) de 12 mois au moins de visibilité financière dans son scénario de base de prévisions de trésorerie. En cas de défaut, la Société dispose d'un délai de 30 jours pour remédier à la situation. Passé ce délai, la BEI aurait le droit de demander le remboursement anticipé partiel ou total du prêt existant.

Le contrat d'emprunt conclu en novembre 2022 avec la Banque Européenne d'Investissement limite la capacité de Medincell à :

- Contracter de l'endettement supplémentaire ;
- Verser des dividendes ou faire toute autre distribution ;
- Effectuer des investissements dans d'autres sociétés (acquisitions) ;
- Créer des priviléges ou des sûretés additionnelles ;
- Contracter des restrictions à la capacité de ses filiales à lui verser des dividendes ou effectuer d'autres paiements
- Céder des actifs ou des participations dans d'autres sociétés ;
- Effectuer des transactions avec des sociétés affiliées ;
- Changer de manière substantielle d'activité ; et
- Fusionner, se rapprocher avec d'autres entités.

Les covenants attachés au prêt de la BEI ont pour objet notamment de contraindre l'utilisation de la trésorerie résultant de ce prêt aux seuls programmes de recherche et développement concernés, en excluant tout autre objet, notamment la diminution de l'endettement existant et le versement de dividendes. Aucune autre garantie n'est attachée à ce prêt.

En complément de la rémunération des intérêts payés annuellement ou à terme, Medincell S.A. doit verser à la BEI une rémunération annuelle variable liée aux paiements de milestones et au chiffre d'affaires qu'elle réalise.

Cette rémunération variable est plafonnée en termes de montant et limitée à la durée de commercialisation des produits.

Selon les prévisions de trésorerie de base actuelles, les covenants financiers actuellement en vigueur prévus dans le cadre du contrat sont respectés au 30 septembre 2025 et sur les 12 prochains mois suivant cette date.

7.3 – Engagements reçus

La Banque Populaire du Sud a accordé une ligne de crédit à la Société de 0,7 M€ en juillet 2025, pour des travaux d'aménagement. Cette ligne n'a pas été tirée au 30 septembre 2025.

7.4 – Engagements envers certains sous-traitants

Au cours des trois derniers exercices, la Société a signé plusieurs contrats de sous-traitance CRO/CDMO dans le cadre de projets en cours pour une valeur totale de 4,8 M€. Ce montant constitue la valeur maximale d'engagement dans une hypothèse de conduite des projets jusqu'à leur prochaine étape. Les contrats prévoient en effet des clauses légales et/ou contractuelles offrant la possibilité de mettre fin au contrat par anticipation moyennant des préavis allant d'un simple jour à trois mois. Depuis la signature des différents accords, des prestations ayant déjà été réalisées, la Société a comptabilisé sur l'exercice les charges correspondantes facturées par les sous-traitants. L'engagement hors bilan au 30 septembre 2025 correspond donc au montant total des bons de commande signés, déduction faite des charges reconnues sur l'exercice et les exercices précédents, soit un engagement hors bilan maximal d'un montant de 0,9 M€ dans l'hypothèse où les projets seraient menés à leur terme.

7.5 – Engagements donnés envers et reçus de Teva

Dans le cadre de son contrat de collaboration et de licence entre Medincell et Teva signé en 2013, la Société est éligible au versement :

- de royalties « mid-to-high single digit » sur les ventes nettes du produit UZEDY™ depuis la date de première commercialisation en mai 2023,
- de milestones commerciaux sur ce même produit pouvant aller jusqu'à 105 M\$ en fonction du niveau des ventes annuelles.

Ce contrat de collaboration et de licence prévoit que les deux partenaires partagent les coûts éventuels liés à l'exploitation de brevets détenus par un tiers, dans le cas où ceux-ci s'avéreraient utiles à la commercialisation.

S'agissant d'UZEDY™, deux familles de brevets sont concernées : la première a expiré le 12 janvier 2025, la seconde expirera le 12 novembre 2027.

Il a été convenu avec Teva que la mise en œuvre de cette clause de partage des coûts liés à l'exploitation de brevets détenus par un tiers, ne devrait pas entraîner l'application d'un taux de royalties sur les ventes d'UZEDY™ inférieur au taux initial de royalties tel que prévu dans le contrat de collaboration et de licence, à savoir un taux « mid-single digit ».

En contrepartie, le crédit résultant de l'application de cette clause, accordé par Teva à Medincell, est imputable dans le futur. Le premier passage à un taux de royalties supérieur, tel que prévu dans le contrat de collaboration et de licence, sera différé et/ou le montant des futurs milestones commerciaux sera réduit, afin d'assurer une compensation équitable à Teva.

Au 30 septembre 2025, depuis le début de la période de commercialisation, la quote-part des coûts liés à l'exploitation de ces brevets, imputable dans le futur à Medincell, représente un montant de 3,5 M\$ (pour un total de 13,8 M\$ de royalties facturées).

Des discussions sont en cours entre Medincell et Teva concernant la mise en œuvre de la clause pour la seconde famille de brevets, dont l'expiration est prévue le 12 novembre 2027.

NOTE 8 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2025, les relations entre le Groupe et les parties liées n'ont pas évolué de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

NOTE 9 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE

Mise en place d'un nouveau contrat de couverture

Postérieurement à la clôture, en octobre 2025, la Société a mis en place un nouveau contrat de couverture permettant de vendre 3 millions de dollars à un cours prédéterminé sur une période maximum de 6 mois.

Extension d'indication de UZEDY® pour le traitement de troubles bipolaires de type I approuvée par la FDA américaine

Le 10 octobre 2025, Medincell et Teva ont annoncé l'approbation par la Food and Drug Administration (FDA) américaine de l'extension d'indication au traitement du trouble bipolaire de type I (BD-I) chez l'adulte de UZEDY® administré une fois par mois en monothérapie ou en combinaison avec du lithium ou du valproate. Cette approbation repose sur les données cliniques existantes pour UZEDY® et la méthodologie MIDD (Model-Informed Drug Development) qui s'appuie sur les données existantes relatives à la sécurité et l'efficacité des formulations de rispéridon déj   approuv  es pour le BD-I.

On estime qu'environ 1 % des adultes américains (soit plus de 3 400 000 personnes) développeront un trouble bipolaire de type I au cours de leur vie, un diagnostic associ   à une d  gradation du patient sur le long terme et à une augmentation substantielle de la mortalit   par rapport à la population g  n  rale, tant par suicide que par maladie cardiovasculaire. (Source : Merikangas KR, Akiskal HS, Angst J, et al. Lifetime and 12-Month Prevalence of Bipolar Spectrum Disorder in the National Comorbidity Survey Replication. Arch Gen Psychiatry. 2007;64(5):543–552.
doi:10.1001/archpsyc.64.5.543)

Acquisition d'actions gratuites

Du fait de la forte hausse du cours de bourse sur le mois d'octobre 2025, les conditions de performance définies dans le plan AGA 2024 A1 ont été remplies le 3 novembre 2025 entraînant l'acquisition par les salariés bénéficiaires des actions gratuites correspondantes.

Nouveau financement pour lutter contre le paludisme

Le 24 novembre, Medincell a annoncé recevoir un financement de 3 M\$ de la Fondation Gates pour son programme mdc-STM contre le paludisme. Le programme mdc-STM est une formulation injectable d'ivermectine, active trois mois, conçue pour éliminer les moustiques vecteurs du paludisme lorsqu'ils piquent des personnes traitées. Si sa sécurité, son efficacité et son acceptabilité sont confirmées, mdc-STM pourrait avoir un impact significatif sur la transmission du paludisme parmi les populations vulnérables dans les zones à forte transmission.

#3

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 9 décembre 2025

Christophe DOUAT

Directeur Général

#4

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTE

MEDINCELL

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} avril 2025 au 30 septembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
541 rue Georges Méliès
Complexe 7 Center/bâtiment M'Option
34000 Montpellier

Becouze
34 rue de Liège
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} avril 2025 au 30 septembre 2025)

Aux Actionnaires
MEDINCELL
3, rue des Frères Lumière
34830 JACOU

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société MEDINCELL, relatifs à la période du 1^{er} avril 2025 au 30 septembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés. résumés.

Fait à Montpellier et Paris, le 9 décembre 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Becouze

Cédric Minarro

Rémi Source